JANVIER-FÉVRIER 2022

Fil Bleu

N° 268

MAGAZINE DES ADHÉRENTS DE L'UNION CONFÉDÉRALE CFDT DES RETRAITÉS

ACTUALITÉS

Une exposition pas comme les autres

ENSEMBLE

La « Grande Sécu », l'avenir d'une illusion

Agriculture et alimentation

Santé de la terre, des agriculteurs et des consommateurs

Cfdt: RETRAITÉS

S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

Minoration Agirc-Arrco, vigilance !

[Philippe

Lors de permanences dans l'Association départementale de défense des victimes de l'amiante (Addeva), des militants CFDT ont eu des retours de nouveaux retraités, partis au titre de l'amiante, comme quoi, lors du calcul de leur retraite, la minoration de solidarité leur a été appliquée sur leur complémentaire Agirc-Arrco. D'autres personnes, lors de formation CFDT, ont fait le même constat. Il semblerait que de nombreux cas existent. Tout en appelant à la vigilance, rappelons les règles. Le Guide des pensions de retraites de la CFDT Retraités fiche 36, « Agirc-Arrco Calcul du montant de la retraite complémentaire, minoration, majoration », développe de manière très précise la réglementation. Attention, les personnes nées à compter du 1er janvier 1957 qui remplissent les conditions de la retraite à taux plein avant le 1er janvier 2019 ne sont pas concernées par l'application des coefficients de solidarité, que la liquidation de leur retraite complémentaire intervienne avant ou à compter du 1er janvier 2019. Pensez à conserver des preuves du droit à la retraite à taux plein en 2018 comme l'attestation carrière longue. Chacun d'entre nous doit être attentif à son dossier de calcul retraite. Si une minoration vous a été appliquée par erreur ou manque d'informations, vous pouvez réclamer votre dû à l'Agirc-Arrco.

Le mot de la rédaction. Merci à Philippe pour cet appel à la vigilance. En effet, pour éviter l'application de la minoration, il est important de signaler sa situation au moment de la demande de la retraite de base (point 13 du formulaire) et de vérifier, en cas de départ anticipé, si la notification de retraite indique le motif de l'ouverture du droit : amiante, handicap ou incapacité permanente de 50 % (voir fiche 36 du *Guide des retraites* en ligne).

Sécurité sociale

[Guy

Je partage le constat : « Les évolutions sociétales ont cassé pour l'essentiel le mutualisme qui consistait en des regroupements intergénérationnels solidaires permettant de répartir les risques au sein d'une population comprenant tous les âges. » Ce constat lucide exige une suite car l'analyse syndicale ne peut en rester là. En effet, le péril menace aussi la Sécurité sociale dans son ensemble […] car les mêmes évolutions sociétales sont à l'œuvre. Il devient impératif que toute la CFDT prenne la tête d'une réaffirmation nécessaire des valeurs qui ont construit les bases de notre protection sociale où chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Il ne s'agit pas de nostalgie mais de la nécessité d'actualiser sans cesse les fondations d'une conquête décisive qu'il faut défendre coûte que coûte car la répétition par de nombreux candidats à la présidentielle sur la nécessité de réduire les charges fait partie de ces redoutables évolutions sociétales vers un individualisme contraire à nos valeurs.

Le mot de la rédaction. En page 15 du présent numéro de *Fil Bleu*, Yves Vérollet fait une analyse de la « Grande Sécu » qu'envisagent un certain nombre de candidats à l'élection présidentielle. Il insiste sur la nécessité de *« rappeler les objectifs de notre pacte social pour renforcer les relations entre l'État et les acteurs de la société civile, en particulier les mutuelles, qui souhaitent s'engager pour refonder une protection sociale solidaire ».*

C'EST MON AVIS [Par Danielle Rived

D.R.

Émotion n'est pas raison

Nous pouvons être émus sans être convaincus ! Aujourd'hui l'émotion est devenue première dans notre environnement, portée par la publicité, les médias, les images, les réseaux sociaux…On ne parle plus « de faits » mais « de ressenti ». L'intuition est le résultat d'un processus inconscient de notre histoire personnelle, de notre affectivité. Elle fait barrage à une pensée raisonnée basé sur des faits. Faire confiance à nos pressentiments, nos anxiétés, nos incertitudes, nos peurs pour définir ce qui est juste ou injuste ne peut que nous induire en erreur. L'attirance pour les médias ayant un spectacle politique basé sur des émotions, flatte les extrêmes et ouvre la porte aux diverses théories du complot. Les journalistes américains interpellent les médias français : *« N'avez-vous rien appris de notre expérience avec Donald Trump qui a conduit à une surreprésentation des opinions les plus radicales dans le débat public et encouragé la classe politique à se montrer plus outrancière ? »*. Loin de ce spectacle, nous avons besoin de réflexions, d'analyse de faits, de débats pour mettre à distance nos émotions et construire une pensée basée sur nos valeurs de justice sociale.

L'Office des retraités de Brest

[Daniel

Concernant l'article de la page 19, « Une action d'envergure nationale », j'apporte les précisions suivantes. C'est l'Office des retraités et personnes âgées de Brest (Orpab à l'époque) qui a répondu à des demandes d'écoles primaires et maternelles, publiques et privées, en « mettant » à disposition des retraités dans les écoles et en s'adaptant à la demande. En 1999, Alexandre Jardin est venu à Brest voir notre fonctionnement. Dans la foulée, l'association nationale Lire et faire lire a été lancée. À signaler aussi que, depuis 1994, l'Office de Brest anime un atelier d'insertion « 20-25 » avec des retraités bénévoles. Rapport au « Temps des loisirs », les offices de retraités ont été souvent les pionniers, dès leur création, dans les années 1970-1980, en proposant aux retraités des activités qui permettaient de rester en forme physique et psychique, de briser la solitude et d'exercer la citoyenneté (accès à la formation, accès à des activités culturelles et techniques notamment), le tout sans compétition. Aujourd'hui, tout cela semble banal et les marchands sont nombreux dans ce secteur !

Le mot de la rédaction. *Fil Bleu* vous remercie pour vos précisions et informations. Votre courrier démontre une fois encore l'engagement des retraités dans la société et l'importance des structures comme celle que vous dirigez au bénéfice des retraités.

NE PERDONS PAS LE FIL

Fiscalité

[Jean-Jacques

Dans *Fil Bleu*, il est fait état de la question centrale de la fiscalité. La question de savoir qui paie l'impôt dans un pays est centrale. Concernant les inégalités, il faut raison garder, la France est un des pays les moins inégalitaires du monde… La question des inégalités se pose principalement entre les 10 % les plus pauvres et les 0,1 % les plus riches. Sachant qu'il ne faut surtout pas confondre les revenus et la richesse, c'est-à-dire le patrimoine mobilier et immobilier. L'idée de soumettre tous les revenus au même taux peut paraître séduisante au premier abord, mais est, dans les faits, irréalisable, particulièrement pour les revenus mobiliers. Imposer les revenus mobiliers à 45 % conduirait immédiatement à la fuite des capitaux, or la France a besoin d'investisseurs pour développer son économie… C'est plutôt aux paradis fiscaux (Irlande, Îles Anglo-Normandes, Hongrie, République tchèque, etc.) qui font du dumping fiscal auxquels il faut s'attaquer, notamment en Europe. Sur le barème de l'impôt, il faut certainement aller jusqu'à 50 % pour la dernière tranche, mais au-delà ce serait retoqué par le Conseil constitutionnel car l'impôt ne peut être confiscatoire. La question des plus-values latentes […] vient d'être soumise au Congrès américain et a été retoquée. Un bien ne peut être imposé que lorsqu'il est réalisé. Si on impose les plus-values potentielles, il faut aussi créer des avoirs fiscaux sur les moins-values (voir 2008 où la bourse a chuté de 30 % en une semaine…). Si l'on veut vraiment s'attaquer aux inégalités de patrimoine, il faut sérieusement s'attaquer aux successions, car c'est à ce niveau que se constituent les richesses. Première chose à faire, supprimer l'exonération des droits de succession sur l'assurance vie, moyen bien connu pour échapper à l'impôt… Deuxièmement, rendre les droits de succession beaucoup plus progressifs. Par contre, il faut protéger les entreprises, car si les droits de succession sont trop élevés sur les entreprises, les héritiers seront obligés de vendre, et qui achètera les entreprises françaises ? Des étrangers et principalement les Chinois qui ont du cash… De même, lors de la réalisation des biens notamment immobiliers, les plus-values pourraient être progressivement fortement imposées, ce qui permettrait de réduire considérablement et rapidement les écarts de fortune.

Le mot de la rédaction. La CFDT a publié, en août 2021, un document intitulé « La fiscalité des hauts revenus », qui développe les propositions de la CFDT. Le Pacte du pouvoir de vivre traite également de la fiscalité dans le chapitre consacré aux « investissements publics et privés pour financer un avenir écologique et socialement juste ». Deux dossiers de référence à consulter sur le site de la CFDT.

SOMMAIRE. N° 268 ■ Janvier-février 2022

CALE | LE DOSSIER | BIEN VIVRE | ENSEMBLE

Agriculture et alimentation
Santé de la terre, des agriculteurs et des consommateurs

P. 16

P. 20 Le nouveau défi de l'agriculture et de l'alimentation

P. 21 Questions à Franck Tivierge, secrétaire général de la fédération CFDT Agri-Agro

Photos : Adobe Stock

Maria Rodriguez

P. 9

Le grand public découvre le syndicalisme retraité.

MBLE | ACTUALITÉS | VIE SYNDICALE | LE DOSSIER

P. 6 Quel est l'indice de réparabilité de mon smartphone

P. 7 L'Allemagne après le 26 septembre 2021

P. 8 Comprendre le dispositif des présidences tournantes de l'Union européenne

P. 9 Une exposition pas comme les autres

P. 10 C'était... de 1954 à 1962

P. 11 L'attractivité des métiers du grand âge et de l'autonomie en question

ITÉS | VIE SYNDICALE | LE DOSSIER | BIEN VIVRE

P. 12 Connectez-vous à votre espace adhérent

P. 13 Des adhérents plutôt branchés et bien informés

P. 14 Initiatives

P. 15 Parole d'expert. Yves Vérollet, secrétaire national de la CFDT Retraités en charge de la protection sociale

Pixabay

P. 13

L'information circule au sein de la CFDT Retraités.

SUR LE WEB

La Fabrique Hexagonale est le site de tous les produits made in France. Depuis plus de dix ans, ce site valorise les produits fabriqués en France. Il présente les fabricants et leurs produits pour la personne, la maison, les enfants, les sports et loisirs, la voiture. Il précise quels sont les modèles de voiture fabriqués dans l'Hexagone et où se situe l'usine. La Fabrique Hexagonale lève aussi le voile sur des marques qui usurpent habilement le made in France, sans qu'on puisse leur en faire procès.

www.lafabriquehexagonale.com

D.R.

P. 27

Avec Odile Nave, à la découverte de l'histoire de l'Essonne.

SSIER | BIEN VIVRE | ENSEMBLE | ACTUA

P. 22 Vos questions Nos réponses

P. 23 Prendre le temps pour le bien-être de tous

P. 24 Brèves

P. 25 Le guichet de proximité des retraités

P. 26 Brèves

IVRE | ENSEMBLE | ACTUALITÉS | VIE SYN

P.27 Odile Nave, Union fédérale des retraités de l'Éducation nationale

P. 28 Luc Broussy : *« Nous vieillirons ensemble ! »*

P. 30 Les banquets politiques

P. 31 Des auteurs

Fil Bleu

Magazine des adhérents de l'Union confédérale CFDT des retraités

49, av. Simon Bolivar, 75950 PARIS Cedex 19
contact@retraites.cfdt.fr - www.cfdt-retraites.fr
Tél. 01 56 41 55 20 - Fax 01 56 41 55 21

Directrice de la publication : **Dominique Fabre**
Rédactrice en chef : **Nicole Chauveau**
Rédacteur en chef adjoint : **Jean-Pierre Druelle**
Mise en page : **Éric Toutous**
Relecture-correction : **Sidonie Bazin**

CPPAP 0525 S 05510
ISSN 1952-790X
L'Artésienne
62802 LIÉVIN CEDEX
Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.

ABONNEMENT :
20 €, le numéro : 5 €

Éditorial

De grands rendez-vous pour une nouvelle année

[Dominique Fabre, Secrétaire générale

De grands rendez-vous nous attendent cette année, particulièrement dans le deuxième trimestre : l'élection présidentielle, les élections législatives mais aussi notre congrès confédéral. À l'heure actuelle, les programmes des candidats à l'élection présidentielle sont encore flous. Des candidats préfèrent noircir le tableau et jouer le tout sécuritaire et le repli sur soi quand il faudrait parler emploi, pouvoir d'achat ou environnement. Une surenchère apocalyptique qui fait fi du social. Heureusement, les 90 propositions du Pacte du pouvoir de vivre proposées par la CFDT et ses partenaires apportent une bouffée d'air pur au milieu de cette tendance souvent nauséabonde. Elles offrent aux équipes CFDT Retraités des perspectives de sollicitations auprès des candidats.

UCR

Entre les deux tours des élections législatives, notre congrès confédéral de juin nous permettra de débattre et de décider de notre feuille de route syndicale mais aussi de citoyens engagés dans une société qui a besoin d'humanité et de solidarité.

Enfin, premier grand rendez-vous de l'année. Dès le 1er janvier, celui-là, la présidence française de l'Union européenne. Cette présidence arrive à un moment charnière entre le Brexit, le départ de la chancelière allemande Angela Merkel, et notre future élection présidentielle. Si ces sujets sont importants, d'autres comme la perte d'autonomie ou la santé nous préoccupent tout autant et nous ont amenés à écrire au Premier ministre. Nous lui avons rappelé notre engagement de solidarité entre générations, nous avons également soulevé le problème récurrent de la baisse du pouvoir d'achat des retraités.

Par ailleurs, le scénario de « Grande Sécu », exploré par le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie à la demande du ministre de la Santé, peut paraître attractif, mais il ne doit pas nous faire sombrer dans une facilité de façade.

Sur tous ces sujets, nous devrons être au rendez-vous en 2022. Je vous souhaite une très bonne année ! Qu'elle soit solidaire, combative, et qu'elle nous apporte l'apaisement dont nous avons collectivement besoin. À titre personnel, mes vœux sincères et amicaux vous accompagnent.

Brèves

COLLECTE ET RECYCLAGE DES TEXTILES

Les initiatives fleurissent un peu partout en Europe. Aux côtés des historiques bornes « Le Relais », les lieux de collecte pour les textiles, le linge de maison et les chaussures (TLC) se sont décuplés ces dernières années. Les acteurs de la mode et de la distribution multiplient les projets pour permettre aux clients de déposer leurs anciens produits. Sur les 648 000 tonnes de TLC mises chaque année sur le marché en France, seulement 38,1 % sont à ce jour collectées (+3,3 % entre 2018 et 2019). Quelque 65 % sont triées en France via 63 centres conventionnés. 57,8 % des pièces sont réutilisées, tandis que 33,5 % sont transformées en chiffons, ou effilochées pour être transformées en fils.

Source : 2021 FashionNetwork.com

ÉLECTRICITÉ VERTE

Les offres d'électricité verte sont des contrats de fourniture d'électricité conçus de façon à valoriser le développement d'une électricité produite à partir de sources renouvelables (hydraulique, solaire, éolien...). Elles connaissent un succès certain (près de quatre millions d'abonnements en France fin 2020). Afin d'aider les consommateurs dans le choix d'une électricité verte, l'Agence de transition écologique (Ademe) a élaboré le label « Vertvolt ». Il est attribué aux offres garantissant une électricité produite à partir d'énergies renouvelables, suivant deux niveaux : « choix engagé » ou « choix très engagé ». « Très engagé » signifie qu'au moins 25 % de l'électricité provient d'installations mises en place par des collectivités territoriales, dans le cadre d'un projet citoyen, ou par d'autres acteurs mais sans soutien public.

Source : Ademe

EN VRAC

Acronyme de « Vers un Réseau d'Achat en Commun », VRAC est une association qui vise à développer des groupements d'achat dans les quartiers prioritaires. Implantée historiquement à Lyon, elle a essaimé dans plusieurs grandes villes, de Marseille à Nantes et, tout récemment, en zone rurale. Le principe : permettre l'accès du plus grand nombre à des produits issus de l'agriculture paysanne, biologique ou équitable, en les proposant à prix coûtant (pas de frais intermédiaires). VRAC compte plus de 3 500 adhérents et conduit son action avec 56 groupements d'achats. L'association vient également d'obtenir l'agrément pour l'aide alimentaire avec, comme objectif, d'étendre cet accès aux personnes en situation de grande pauvreté.

Source : revue-sesame-inrae.fr

Mon smartphone est-il réparable ?

Une question à laquelle l'indice de réparabilité, en cours de déploiement depuis le 1er janvier 2021, apporte une réponse. L'obsolescence programmée ou non des objets, le gaspillage sont désormais « hors la loi » depuis la promulgation de la loi du 10 février 2020 de lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire.

Combien de temps les pièces détachées sont-elles disponibles ?

En 2020, en France, seulement 40 % des appareils électriques et électroniques en panne sont réparés. Afin de réduire les déchets, la loi anti-gaspillage a pour objectif de faire passer cette proportion à 60 % d'ici cinq ans grâce à la mise en place d'un indice de réparabilité à afficher en magasin. Sous la forme d'une note de 1 à 10, cet indice informe les consommateurs sur le caractère plus ou moins réparable des produits concernés. Dans un premier temps, il concerne les catégories suivantes : lave-linge à hublot, smartphones, ordinateurs portables, téléviseurs et tondeuses à gazon électriques.

Un indice calculé à partir de cinq critères

Le fabricant s'engage à rendre disponibles gratuitement, sur un certain nombre d'années, des documents techniques relatifs au produit auprès des réparateurs et des consommateurs. Le produit doit être facile à démonter. La durée de disponibilité des pièces détachées est clairement précisée ainsi que leur délai de livraison. Le prix des pièces détachées est en rapport avec le prix initial du produit. À cela s'ajoutent des critères spécifiques à la catégorie d'équipement.

Un indice bien en évidence sur les produits

Pour la vente en magasin, les commerçants ont pour obligation d'afficher, sur le produit ou à proximité du prix, la note synthétique de l'indice. Il est aussi possible de recourir à une borne dans le magasin, ou à un QR code. La charte graphique est disponible sur le site du ministère de la Transition écologique. Pour la vente en ligne, l'affichage de la note doit figurer sur la page de présentation de l'équipement. Elle est obligatoire sur tous les autres supports de communication, tracts, affiches de promotion, catalogues.

[Nicole Chauveau

L'Allemagne après le 26 septembre 2021

Après quatre mandats successifs, Angela Merkel va quitter le pouvoir dès qu'une nouvelle équipe sera constituée à la suite des élections législatives de septembre 2021. Ses quatre mandats auront été marqués, sur le plan politique, par des coalitions différentes, trois entre la CDU/CSU (conservateurs) et le SPD (social-démocrate), une entre la CDU/CSU et le parti libéral (FDP).

Sur le plan économique, les réussites de l'Allemagne sont incontestables : excédent extérieur, déficit public maîtrisé, chômage limité et système stable de relations sociales. Cependant, des difficultés demeurent : décrochage économique et social des Länder de l'Est, démographie déclinante, montée de la pauvreté et de la précarité, infrastructures vieillissantes.
Sur le plan géopolitique, l'Allemagne a réussi sa réunification et a su profiter de l'élargissement de l'UE à l'Est. Elle est devenue la 4e puissance économique mondiale. Sur le plan de la politique internationale, elle s'engage peu et profite, pour sa sécurité, du bouclier américain dans le cadre de l'OTAN.

PIXABAY

Les élections de septembre 2021

Le système institutionnel de l'Allemagne est fédéral, composé de 16 Länder. Il repose sur un régime parlementaire. Les élections avaient pour objectif de renouveler l'assemblée parlementaire, le Bundestag et la Chancellerie. Le système électoral est assez complexe. Chaque électeur dispose de deux voix : une voix dans le cadre d'un scrutin uninominal majoritaire à un tour, au niveau de la circonscription, et une voix dans le cadre d'un système proportionnel par liste à l'échelle du Land.
Suite aux élections, la CDU-CSU et le SPD ne détiennent plus ensemble la majorité absolue. La coalition constituée doit donc reposer au moins sur trois partis. Des négociations ont été ouvertes entre le SPD, les Verts et les Libéraux et ont abouties en décembre. Olaf SCHOLTZ, du SPD, parti qui a obtenu le plus grand nombre de voix, sera probablement le futur chancelier.

Les enjeux européens de l'Allemagne

Ils portent sur la pérennité du « couple franco-allemand » sacralisé par le Traité de l'Élysée (1963) et celui d'Aix-la-Chapelle (2019). Ce couple, depuis l'élargissement de l'UE, devrait s'étendre à d'autres pays européens. L'autre point que l'on peut attendre d'un nouveau gouvernement est la remise en cause de la doctrine économique dite de « l'ordo-libéralisme », issue de l'école de Fribourg des années 1930, qui vise à ce que l'État fournisse un cadre normatif permettant une concurrence « libre et non faussée ». Cette approche a fortement imprégné les réglementations européennes sur la concurrence. Elle est aujourd'hui obsolète pour faire face à la mondialisation. L'Allemagne a accepté, en juillet 2020, que l'UE ait enfin une capacité d'emprunt pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Sera-t-elle dans les mêmes dispositions lorsqu'il s'agira de revoir les critères de surveillance des déficits publics ?

Élections du 26 septembre 2021		
Participation : 76,6 %		
Tassement des partis extrêmes : AFD et Die Linke		
SPD	25,7 %	+ 5,2 %
CDU-CSU	24,1 %	- 8,9 %
Verts	14,8 %	+ 5,8 %
FDP (libéraux)	11,5 %	=

Les enjeux internationaux de l'Allemagne

La politique extérieure de l'Allemagne est surtout liée à des considérations commerciales nationales, d'où son soutien au projet « Nord Stream 2 », un gazoduc qui va approvisionner l'Allemagne et le reste de l'Europe en gaz russe, en évitant de passer par l'Ukraine. Concernant la Chine, le fond de la démarche est voisin. Angela Merkel, au cours de ses mandats, se sera rendue 12 fois en Chine. Ce pays est le deuxième partenaire commercial de l'Allemagne après l'Union européenne. Cette vision des relations internationales fondée sur les intérêts économiques propres de l'Allemagne est-elle vraiment tenable sur le long terme ? Dans le contexte géopolitique actuel, ce pays doit s'impliquer dans les enjeux internationaux et européens d'aujourd'hui et de demain.

[Jean-Pierre Moussy

EUROPE

Comprendre le dispositif des présidences tournantes de l'Union européenne

Avant de connaître précisément les priorités et les programmes de la présidence française de l'Union européenne (UE) qui débutera le 1er janvier 2022, quelques rappels et informations sur le dispositif des présidences tournantes.

Au fil du temps, la présidence du Conseil de l'Union européenne a pris plus d'importance, en raison du nombre grandissant de pays composant l'Union et des enjeux européens dans un espace mondialisé. Alors que dans les années 1960 la France présidait l'institution tous les deux ans et demi, elle doit désormais patienter treize ans pour laisser aux 27 autres États membres le soin d'occuper cette fonction à tour de rôle. La rareté de l'exercice l'a rendu plus marquant pour le pays.

Au premier semestre 2022, une présidence française

Lors de la dernière présidence française en 2008 (juin-décembre), Nicolas Sarkozy occupait également la fonction de président du Conseil européen, qui rassemble les chefs d'État et de gouvernement des États membres et définit les grandes orientations de l'Union européenne. Le traité de Lisbonne, entré en vigueur en 2009, a changé la donne. Le Conseil de l'UE bénéficie désormais d'une présidence stable avec un président élu pour deux ans et demi reconductibles. Le Belge Charles Michel, en poste depuis décembre 2019, préside actuellement l'institution.

La présidence du Conseil de l'UE échoit à chaque État membre à tour de rôle, pour une période de six mois, de janvier à juin ou de juillet à décembre. Depuis 2009, chaque État membre ne l'exerce plus tout seul, il doit collaborer avec deux autres pays. Ce système dit de « trio » permet de fixer des objectifs à long terme et de définir les thèmes qui seront traités pendant une période de 18 mois.

Les missions de la présidence de l'UE

La France entamera un nouveau cycle et travaillera en trio avec la République tchèque et la Suède. Parmi ces trois pays, seule la France est un pays fondateur de l'UE et un membre de la zone euro. Du 1er janvier au 30 juin 2022, la France s'acquittera de plusieurs missions. Elle devra suivre l'agenda législatif européen et élaborer des compromis susceptibles de résoudre les problèmes politiques entre les gouvernements des 27 États membres ou bien entre les gouvernements et le Parlement européen. Elle organisera et présidera l'ensemble des réunions du Conseil de l'UE, par domaine d'activité. Chaque ministre français assurera cette fonction au sein du groupe de travail dont il est membre. Par exception toutefois, le Conseil des Affaires étrangères est présidé pendant 5 ans par le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Si les missions relèvent avant tout d'un rôle de médiateur et de recherche du compromis, la présidence tournante est l'occasion pour les États membres de mettre à l'agenda européen certaines de leurs priorités. Le Portugal avait organisé à Porto, au mois de mai 2021, un sommet social sur l'application du Socle européen des droits.

Présidence de l'UE et élection présidentielle en France

Emmanuel Macron avait la possibilité de demander un report de la présidence française. Il ne l'a pas fait. Ce choix va compliquer l'exercice de cette mission, en raison de la période de réserve s'appliquant avant les élections, dès mi-mars. Il faut aussi envisager qu'un autre président assume le bilan de cette présidence française devant le Parlement européen en juin 2022. Déjà en 1995, l'élection présidentielle s'était immiscée au cœur de la présidence française de l'UE, Jacques Chirac avait succédé au mois de mai à François Mitterrand. Ce temps fort européen, la France doit l'utiliser au mieux pour être toujours mobilisée pour poursuivre la construction de l'Europe que nous voulons.

[Jean-Pierre Bobichon

PIXABAY

Treize ans d'attente pour chaque État avant une nouvelle présidence de l'UE.

Pour en savoir plus :

L'Europe en 3 minutes

L'Union européenne expliquée sans jargon, à travers des articles courts et faciles à lire en 3 minutes chrono. L'essentiel pour bien comprendre l'Europe. Découvrez également le podcast : www.touteleurope.eu/serie/l-europe-en-3-minutes-le-podcast

Une exposition pas comme les autres

La première exposition photographique de l'Union confédérale des retraités CFDT est née de la commission mixité égalité. Elle est itinérante grâce à quatre panneaux qui s'enroulent. Elle voyage facilement et rapidement en Chronopost à travers la France.

Au congrès des Retraités de la Région Grand Est.

MARIA RODRIGUEZ

Après son vernissage à la rencontre nationale à Amnéville, les Unions régionales des retraités des régions Grand Est, Hauts-de-France, Normandie et Pays de la Loire l'ont déjà mise à l'honneur lors de leurs congrès. Nous avons eu la chance qu'elle participe également à deux événements de la société civile : au Salon des seniors à Bordeaux, et à la « Quinzaine de l'engagement au féminin » à Castelnaudary. Après ce démarrage fulgurant, elle nous promet un beau parcours en 2022. L'Union régionale interprofessionnelle des Hauts-de-France nous propose déjà de la présenter lors de son congrès fin avril. Nous nous prenons à rêver du Salon de l'agriculture et du congrès confédéral.

L'âge, un détail pour les retraitées et retraités militants

Ce succès, nous le devons à des prises de vue sur le vif, sans pose, sans maquillage, sans coiffure, sans éclairage, avec des expressions sublimées par la photographe de talent Maria Rodriguez.
Nous apparaissons avec nos rides, tels que nous sommes, sans artifices. Notre âge, un détail ! Notre joie de vivre, une réalité. « Mamies, papys », oui nous le sommes, mais pas que… Nous sommes avant tout des femmes et des hommes heureux, pétillants de vie, dynamiques, actifs, enthousiastes, épanouis.
Cette exposition montre la réalité de notre syndicalisme retraité, des femmes et des hommes, une réalité à l'envers des clichés du naufrage de la vieillesse. L'action ne s'arrête pas à la retraite.

Quand le grand public découvre le syndicalisme retraité

Afin de promouvoir l'égalité Femme Homme, la Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois a organisé la « Quinzaine de l'engagement au féminin » du 6 au 22 novembre.
La CFDT Retraités de l'Aude s'est inscrite dans le cadre de cet événement par l'exposition photo de l'Union confédérale des retraités CFDT (UCR). La communauté de commune a installé cette exposition dans la médiathèque de Castelnaudary, lieu de passage de personnes de tous les âges. Elle a également autorisé une permanence CFDT Retraités. Les militants, sur place, ont pu discuter sur le syndicalisme retraité et la place des femmes.

Une exposition pour le développement du syndicalisme retraité

Cet événement a été financé par l'Union régionale interpro (URI) CFDT Occitanie en tant qu'action « développement », dans un objectif de donner de la visibilité à la CFDT Retraités auprès du grand public. Le point d'orgue a été le vernissage le 18 novembre, avec les élus locaux et départementaux, la CFDT Retraités de l'Aude ainsi que l'Asseco11, l'URI CFDT, représentée par sa secrétaire générale adjointe, et l'UCR par Hervé Wiart, secrétaire national. Ce fut l'occasion pour un groupe de jeunes adolescents de la communauté de communes, encadrés par des animatrices, de participer à un débat intergénérationnel sur l'égalité femmes hommes, et sur l'engagement au féminin après 60 ans. Ces moments de partage entre les différentes générations sont à poursuivre en externe et interne de la CFDT car le support artistique présenté se révèle être un vecteur de communication idéal.

[Marlène Boisson et Édith Bisiaux-Zwierzynski

Focus

Cette exposition est aussi l'occasion de valoriser le travail et l'engagement de l'artiste Maria Rodriguez et d'une jeune entreprise de communication audoise, Bruits de couloir. N'hésitez pas à demander l'exposition pour tout événement syndical ou autre.

C'était... de 1954 à 1962

À l'occasion du soixantième anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, un retour sur ces événements s'impose. Trois regards, trois époques, trois personnes pour évoquer cette période douloureuse dont les blessures perdurent.

Longtemps les archives en France ont été fermées. À partir des années 2000, de nombreux historiens ont pu travailler sur l'histoire des faits. En 1999, l'Assemblée nationale admet officiellement que « les événements d'Algérie », entre 1954 et 1962, étaient bien une guerre. Plusieurs polémiques ont suivi pour déterminer la date de fin de la guerre. Malgré les gestes forts des différents gouvernements français pour apaiser les tensions (reconnaissance de la responsabilité de la France pour les massacres de Sétif en 1945, dénonciation et condamnation du système colonial, regrets à propos de la « sanglante répression » de la manifestation des Algériens de Paris le 17 octobre 1961, la « guerre des mémoires » n'est pas terminée. Benjamin Stora, dont le rapport en libre accès sur Internet a pour but de *« dresser un état des lieux juste et précis du chemin accompli en France sur la mémoire de la colonisation de la guerre d'Algérie »*, propose de constituer une commission « Mémoire et Vérité » chargée de recueillir la parole des *« survivants de la guerre »* des deux côtés de la Méditerranée.

La CFTC dans la tourmente

Pendant la guerre d'Algérie, la région parisienne vit au rythme des mesures imposées aux salariés algériens, notamment le couvre-feu. Très vite, la CFTC se positionne pour l'autodétermination du peuple algérien. L'Organisation Armée Secrète (OAS) mène une vague d'attentats dans sa lutte pour une Algérie française. Plusieurs personnalités politiques et syndicales sont ciblées. Des charges plastiques explosent au domaine de Bierville le 27 mai 1961, en représailles au positionnement de la CFTC. Malgré l'interdiction de la Préfecture de Police, la CGT, l'URP-CFTC, L'UNEF, le SGEN et la FEN maintiennent leur appel à manifester le 8 février 1962 pour protester contre les attentats de l'OAS. Durant ce rassemblement, huit personnes décèdent dans la station Charonne où les manifestants s'étaient engouffrés face à la charge de la police. Une foule innombrable suivit leurs obsèques le 13 février. Des arrêts de travail et cérémonies en hommage aux victimes eurent lieu dans toute la France. Une neuvième victime décédera quelques mois plus tard.

Coll. Archives CFDT

Obsèques des morts de Charonne.

Coll. Archives CFDT

Explosion au domaine de Bierville.

Témoigner, pas si simple

Beaucoup de ceux qui ont fait la guerre d'Algérie n'ont rien dit de ce qu'ils avaient vécu à leur retour à la vie civile. Ils avaient hâte d'échapper au plus vite à ce cauchemar. Pourtant, il fallait parler, dire ce qu'ils avaient vu, ce qu'ils avaient enduré physiquement et mentalement. Cinquante ans plus tard, une dizaine d'entre eux ont témoigné dans le film, *Sommes-nous revenus d'Algérie ?*, tourné dans un quartier de Saint-Étienne et projeté dans les cinémas. Mais ce sont les projections et débats dans les lycées qui furent les plus sensibles avec souvent beaucoup d'émotion chez les anciens d'Algérie qui ressentaient, au travers des questions et des applaudissements de ces jeunes, une vraie compassion à leur égard. Mais parfois, des tensions plus fortes, à l'exemple de ce lycée rassemblant des élèves d'origines diverses. Les enseignants avaient souhaité, après diffusion du film, ouvrir des débats avec des témoins de ce film. Le moment venu, cinq élèves s'étaient présentés dans la salle, les autres manifestant leur désaccord en restant dans la cour. Une autre classe du lycée vint alors à la rescousse et les explications purent alors s'engager. Oui, les jeunes des années 1950-1960 ont, eux aussi, été victimes d'un système politique colonial incapable de prendre en considération les aspirations d'un peuple à être libre.

[Danielle Rived, Michelle Aribaud, Geo Goubier

L'attractivité des métiers du grand âge et de l'autonomie en question

Promouvoir les métiers et renforcer leur attractivité pour attirer de nouveaux profils dont les jeunes, afin de réduire les difficultés de recrutement, attirer de nouveaux talents et recruter durablement, tel est l'axe principal de l'accord national d'Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétence (Edec) conclu entre l'État et les partenaires sociaux des branches professionnelles.

Loïc Le Noc, secrétaire national de la branche aide à domicile de la fédération Santé Sociaux CFDT, se réjouit de cet engagement comme ses homologues de la fédération des Services. *« Après l'accord valorisant de 15 % les salaires de l'aide à domicile du secteur associatif, c'est une nouvelle importante pour laquelle la CFDT est mobilisée depuis des années. »*

350 000 recrutements d'ici 2025

Le défi est immense pour faire face aux pénuries de personnels, actuelles et à venir. Les personnes accompagnées aujourd'hui et demain avec leurs aidants l'attendent. La CFDT, avec ses syndicats de retraités, ses syndicats de salariés, a de quoi s'investir sur ce dossier. Ses mandatés CFDT au sein des CDCA (conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie) aussi, pour s'assurer et s'impliquer dans la mise en œuvre des mesures dans les territoires. 20 plateformes territoriales des métiers de l'autonomie vont se mettre en place. Elles visent à :

- sensibiliser les publics et valoriser les métiers du secteur ;
- proposer des parcours d'orientation, de formation pour permettre l'accès à l'emploi ;
- mettre en place des actions favorisant le recrutement ;
- accompagner la montée en compétences des professionnels du secteur.

Les conditions de travail et les moyens sont à améliorer. L'image de ces métiers est à transformer. Pour la CFDT Retraités, les bonnes relations entre les accompagnants professionnels, les proches aidants et les personnes accompagnées sont à faire connaître. On doit aller jusqu'à illustrer ce qu'apporte un salarié, qui plus est jeune, à un ancien, et ce qu'apporte un ancien à un jeune pour modifier la perception du travail à domicile et en établissement.

[Jacques Rastoul

Jacques Rastoul

Salariés du domicile, des richesses mobilisées avec la CFDT.

Elles aiment leur travail

Déguène, agent à domicile en Essonne depuis 17 ans : *« Mon travail me plaît, que ce soit le ménage, la cuisine, la toilette… Ce sont les personnes âgées qui me motivent, elles me parlent d'elles, de leur vie, de leurs enfants et m'apprécient. J'ai choisi ce métier et je ne le regrette pas. »*

Marie-Louise, aide à domicile dans le Val-de-Marne auprès des personnes âgées et handicapées : *« Dès qu'on arrive chez eux, on se sent utile, même avec des personnes qui ne peuvent pas parler. On m'a proposé ce travail et il me plaît. C'est un métier de relations essentiel. »*

Danielle, aidante familiale en Haute-Garonne : *« Jacqueline, notre auxiliaire de vie pendant 15 ans, était passionnée par son travail. Elle prenait des initiatives. Ma mère l'aimait bien, moi aussi. Ses liens affectifs étaient tels qu'elle faisait partie de la famille. »*

Hina, auxiliaire de vie sociale dans les Yvelines depuis 11 ans : *« Les personnes âgées comptent beaucoup sur notre présence, on rompt leur solitude. Elles nous apprennent beaucoup de choses sur leur vie. On s'apporte mutuellement. Ce travail a du sens. Je l'ai choisi, il m'a aidé à trouver ma place en France. »*

Salariés de première ligne

Soulignons que 12 000 travailleurs étrangers, dont ceux du domicile, ont obtenu la nationalité française, remerciés pour leur engagement « en première ligne » pendant la crise de la Covid. Ces professionnelles motivées et formées, souvent issues d'autres pays, sont une richesse appréciée des personnes en perte d'autonomie.

Cfdt:

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

MONESPACE.CFDT.FR

VOTRE ESPACE POUR GARDER LE CONTACT !

COMMENT ACTIVER VOTRE ESPACE ADHÉRENT CFDT ?

Vous créez votre compte.

Pour cela :

Vous vous connectez sur cfdt.fr

et vous cliquez en haut à doite sur "ESPACE ADHERENTS".

Vous cherchez votre NPA

(numéro personnel adhérent) ou vous le demandez à votre UTR.

Vous choisissez votre mot de passe.

SUR VOTRE ESPACE DÉDIÉ, VOUS POUVEZ

Accéder directement au service Réponses à la carte.

Contacter directement votre UTR.

Accéder à vos informations personnelles, pour les consulter ou les mettre à jour.

Gérer votre cotisation et télécharger votre attestation fiscale.

Découvrir nos outils thématiques, l'actualité de la CFDT Retraités ou de votre région, par exemple.

Consulter Syndicalisme Hebdo, l'hebdomadaire de la CFDT.

Consulter les petites annonces de nos adhérents (locations de vacances, ventes diverses, etc.) ou en déposer une.

RENDEZ-VOUS VITE SUR MONESPACE.CFDT.FR

Pour vous connecter, munissez-vous de votre carte d'adhérent.

SIMPLE, FACILE ET PRATIQUE !

LE POINT SUR

Des adhérents plutôt branchés et bien informés

Succès pour l'enquête lancée début septembre par la CFDT Retraités sur l'usage des outils numériques et sur la circulation de l'information. Nos adhérents sont très bien équipés (95 %) et bien informés (85 %).

L'enquête menée par la CFDT Retraités sur l'usage des outils numériques et sur la circulation de l'information a recueilli un franc succès : un panel représentatif avec près de 22 % d'adhérents répondants ! Le dépouillement montre que 95 % disposent d'outils numériques de communication et d'une connexion internet à leur domicile. Par département, ce pourcentage varie selon la composition sociale. Les adhérents auparavant ouvriers ou employés non qualifiés sont moins équipés que les cadres et de fonctionnaires de catégorie A. L'atelier de la rencontre nationale sur l'information et la communication a montré également que l'activité professionnelle passée est également facteur de changement de comportement. Le retraité habitué à manier les outils numériques et à surfer sur la toile dans son travail est plus à l'aise. L'achat de matériel et le coût de la connexion peuvent être un frein pour certains. Ces différents constats invitent à réfléchir dans les structures locales de la CFDT Retraités sur la manière de ne laisser aucun adhérent sur le bord du chemin technologique.

Des adhérents multi-équipés

À la question « Quels supports utilisez-vous pour accéder à Internet ? », il apparaît que les répondants sont multi-équipés puisque plus de la moitié possède un ordinateur fixe (52 %), un ordinateur portable (55,5 %), un smartphone (51 %). Pour la tablette, on descend à 25 %. On observe aussi que plus nos adhérents montent en âge, plus ils se servent du smartphone et de la tablette. Il en est de même pour les anciens cadres et fonctionnaires de la catégorie A. Les anciens ouvriers et les anciens employés utilisent davantage l'ordinateur. Autre chiffre significatif, 83 % déclarent se connecter tous les jours. À la question « Quel usage faites-vous de votre téléphone mobile ? », les adhérents répondent : échanger des messages via des applications (64 %) et même tous les jours (49 %), téléphoner via des applications (52 %) et naviguer sur Internet (49 %). Enfin, 55 % indiquent avoir participé à une ou plusieurs visioconférences à titre personnel, associatif ou syndical. Un pourcentage justifié par les différents confinements.

L'information circule

Le deuxième volet de l'enquête portait sur la circulation de l'information au sein de la CFDT Retraités. Vous êtes 80 % à recevoir les informations émanant du « national » et 85 % à recevoir une autre publication interne (Union locale, départementale, régionale ou fédérale de retraités). Si plus de 68 % connaissent l'existence du site cfdt-retraites.fr, seulement 39 % s'y connectent. L'infolettre hebdomadaire du site est méconnue (85 %) et suscite peu d'abonnements. L'espace adhérent n'est guère mieux « loti » : 54,5 % connaissent son existence mais 61 % n'y sont pas inscrits. Dans ce numéro de *Fil Bleu*, une information (page 12) vous explique les avantages du compte personnel de l'adhérent CFDT.

Les réponses à « Quels rapport avez-vous aux différentes sources d'informations ? » montrent que vous utilisez les réseaux sociaux pour vous informer (67,5 %) même si vous considérez que les réseaux sociaux sont loin d'être le média de référence pour suivre et comprendre l'actualité (14 %), pour écrire (43,5 %) ou pour relayer des informations (37 %).

Des résultats détaillés ont été adressés aux unions territoriales CFDT de retraités. Cette enquête nous sera utile pour une meilleure prise en charge de l'illectronisme dans toute la CFDT Retraités et pour aller encore plus loin dans la circulation de l'information.

[Jean-Pierre Druelle

PIXABAY

64 % des adhérents CFDT Retraités échangent régulièrement des messages.

Pour en savoir plus :
S'abonner à l'infolettre : www.cfdt-retraités.fr/abonnement

INITIATIVES

Retraités CFDT des industries électriques et gazières du Gard et de l'Hérault. En action pour CmonPASS

Le mardi 19 octobre, le syndicat Chimie-Énergie CFDT du Languedoc-Roussillon (Syceler) a invité les retraités des industries électriques et gazières du Gard et de l'Hérault à participer à une réunion en vue de l'élection du Conseil d'administration de leur caisse mutuelle CMCAS. Les débats se sont centrés sur le fonctionnement de la Caisse centrale des activités sociales (CCAS). Les intervenants ont fait ressortir des dysfonctionnements notables, la diminution de 60 % du budget alloué à la solidarité et à l'Action sanitaire et sociale, le calcul inégalitaire des cotisations CSMR entre actifs et retraités, le coût de fonctionnement exorbitant des structures centralisées de la CCAS, obligeant cette dernière à brader une partie de son patrimoine et, enfin, l'échec majeur de cette structure censée répondre aux besoins des salariés. La CFDT a présenté son projet CmonPASS, permettant de proposer un système au service du plus grand nombre de bénéficiaires. Avec CmonPASS, tout ouvrant-droit serait détenteur d'une dotation personnelle composée d'une part fixe et d'une part variable prenant en compte la situation familiale et le coefficient social. CmonPASS serait un compte personnel offrant la liberté de choisir ses activités sociales, sportives et culturelles en priorisant la proximité. Il ouvrirait de nouvelles perspectives en multipliant les offres de vacances ; il faciliterait le choix de priorités avec des chèques-vacances ou des chèques de services comme cela a été instauré dans la CMCAS de Lyon gérée majoritairement par la CFDT.

D.R.

Les retraités du Gard et de l'Hérault, très attentifs.

[Merci à Serge Cossuti

Retraités CFDT des Établissements et Arsenaux de l'État
Une cohésion que rien n'entame

L'assemblée générale de l'Union fédérale des retraités CFDT des Établissements et Arsenaux de l'État (UFR-EAE) s'est tenue à Cussac et a rassemblé une quarantaine de militants et militantes. L'assemblée générale a entendu les rapports d'activité et financiers des trois années écoulées.
Le secrétaire national de la Fédération des EAE, Xavier Christel, a indiqué que le secteur industriel de la défense a été impacté par l'abandon du contrat des sous-marins australiens. La CFDT de Naval Group s'emploie au reclassement des salariés engagés sur ce chantier. Les changements en cours au ministère des Armées (réforme des commissions administratives paritaires, instauration des comités sociaux d'administration, baisse importante des effectifs ouvriers de l'État, restructurations…) constituent autant de sujets de préoccupation. Toute la fédération est mobilisée en vue des élections professionnelles de décembre 2022 afin de conforter sa première place au sein du ministère des Armées. L'UFR-EAE compte 1 107 adhérents, le syndicat de salariés 10 000. À l'approche de l'échéance présidentielle, les retraités CFDT de la Défense se sentent concernés par les grandes questions que sont le changement climatique et l'avenir de la démocratie.

[Merci à Jacques Martiniault

D.R.

La cohésion du groupe des retraités FEAE.

PAROLE D'EXPERT

Yves Vérollet

Secrétaire national de la CFDT Retraités en charge de la protection sociale

UCR

Un rapport du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) vient d'être adopté sur les relations entre l'assurance maladie obligatoire et les complémentaires santé (mutuelles, assurances, institutions paritaires). Des fuites, probablement organisées, avaient essentiellement repris au mois de novembre l'un des 4 scénarios étudiés par le HCAAM, celui dit de « la Grande Sécu ».

La « Grande Sécu », l'avenir d'une illusion

L'idée est séduisante parce que nous savons tout ce que nous apporte « notre » Sécurité sociale. Il existe un courant, tant au sein de la haute Fonction publique que chez de nombreux responsables politiques, poussant l'idée de faire prendre en charge l'intégralité des soins de santé par l'assurance maladie obligatoire. Le gouvernement semble tenté d'emprunter cette voie au nom de la simplicité, de l'efficacité et de promesses d'économies.

Un budget Sécu entièrement piloté par l'État ?

Tous les États sont soumis à des tensions budgétaires fortes. Chez nos voisins britanniques dont le système est piloté par l'État, il est possible d'observer les soubresauts du financement de la politique de santé, au gré des changements d'orientation des majorités politiques. En France, la politique hospitalière financée par la Sécurité sociale mais les choix budgétaires décidés par l'État ont provoqué la crise que nous connaissons. Avant la crise de la Covid, le gouvernement avait décidé de replacer l'assurance maladie en déficit, en ne compensant pas toutes les exonérations de cotisations, dans une volonté de rapprocher progressivement budget de l'État et budget de la Sécurité sociale. Puis, comme l'indique la Confédération, *« le choix d'attribuer la dette Covid à la Sécurité sociale afin d'alléger les finances publiques va limiter durablement ses capacités futures ».*

La Grande Sécu ne prendra pas tout en charge

Une telle évolution serait bien éloignée du projet du Conseil national de la Résistance d'une Sécurité sociale universelle dont veulent se réclamer beaucoup de promoteurs de cette idée. Le concept de « Grande Sécu » donne l'impression que la Sécu va tout prendre en charge. Or le gouvernement ne s'engagerait que sur la part actuellement remboursée à laquelle s'ajouterait le ticket modérateur. Pas sur les dépassements d'honoraires, ni sur les dépenses engagées par les complémentaires sur lesquelles la Sécu est peu ou pas engagée.

> Le concept "Grande Sécu" donne l'impression qu'elle va tout prendre en charge.

Cette évolution s'accompagnerait en fait d'une plus grande concurrence entre les acteurs de la complémentaire pour prendre en charge ce qui ne le sera pas par la Sécu car les régulations actuelles disparaîtraient. Disparaîtraient aussi les dispositifs fiscaux et les obligations des employeurs. Ceux et celles qui pourront se payer une bonne assurance complémentaire le feront, ou parfois de manière dispersée via des négociations d'entreprises ici ou là.

L'idée de la « Grande Sécu » ne serait pas une avancée sociale. Toute la politique actuelle nous indique qu'il s'agirait d'une réforme dont l'objectif sera de contenir les dépenses publiques en renvoyant le reste au marché pur et dur. Cette volonté d'étatisation n'existe pas seulement sur le dossier de la santé mais aussi dans les projets pour l'Agirc-Arrco ou l'assurance chômage.

Cela ne veut pas dire que rien ne doit bouger. La majoration des cotisations en fonction de l'âge, introduite à l'origine par les assurances privées, est devenue insoutenable pour les retraités. Alors plutôt que faire dans le simplisme, il serait plus responsable de rappeler les objectifs de notre pacte social pour renforcer les relations entre l'État et les acteurs de la société civile, en particulier les mutuelles, qui souhaitent s'engager, pour refonder une protection sociale solidaire.

[Propos recueillis par Nicole Chauveau

Agriculture et alimentation

Santé de la terre, des agriculteurs et des consommateurs

Le productivisme de l'après-guerre a nui à l'environnement. Les mutations du monde agricole, les exigences des consommateurs et le réchauffement climatique ont pris le pas sur l'autosuffisance alimentaire. Dès 1992, la Politique agricole commune encourage les agriculteurs à respecter l'environnement et le Sommet de la Terre de Rio prône le développement durable. Qualité des sols, des eaux, des productions et la santé ! Depuis, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a mis en évidence le rôle de l'agriculture dans le réchauffement climatique. Le Conseil économique social et environnemental a rendu plusieurs avis sur l'agriculture. De son côté, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation encourage l'agroécologie.

ADOBESTOCK

P. 20
LE NOUVEAU DÉFI DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

P. 21
QUESTIONS À FRANCK TIVIERGE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION CFDT AGRI-AGRO

[Dossier réalisé par Nicole Chauveau, Annie Kuhnmunch, Danielle Rived

À partir de la fin du XIXe siècle, les bases de l'agriculture actuelle sont posées avec la première mécanisation et les engrais de synthèse. Entre 1946 et 1960, les parcelles agricoles sont étendues, permettant à l'agriculteur de profiter pleinement du tracteur et de faciliter les récoltes. La mécanisation s'accompagne du remembrement et de l'exode rural. Comme la mécanisation rend les cultures plus rentables, les animaux sont délaissés, jusqu'à ce que se développent des élevages de volailles ou de porcs hors sol.
Dans les années 1980, les premiers produits phytosanitaires apparaissent et l'offre s'élargit aux insecticides puis aux herbicides. Avec le développement de l'adduction d'eau, le suivi des teneurs en pesticides finit par alarmer les consommateurs et les élus. Des associations organisent leur défense et accusent, jusque dans la presse grand public, l'utilisation du glyphosate, du chlordécone, des néonicotinoïdes. Si la surface agricole actuelle de l'Hexagone est inférieure à celle de 1850, elle permet de nourrir deux fois plus de Français et aussi d'exporter. La spécialisation des régions agricoles s'est étendue à l'échelle continentale et mondiale. Le maraîchage en Espagne alimente désormais toute l'Europe. Les Pays-Bas, la Belgique, avec leur tomates, approvisionnent les supermar-

Règlement (CE) no 834/2007 du Conseil de l'Union européenne

« La production biologique est un système global de gestion agricole et de production alimentaire qui allie les meilleures pratiques environnementales, un haut degré de biodiversité, la préservation des ressources naturelles, l'application de normes élevées en matière de bien-être animal et une méthode de production respectant la préférence de certains consommateurs à l'égard des produits obtenus grâce à des substances et des procédés naturels. »

chés ! Les progrès de l'agronomie sous serre, la baisse du coût de l'énergie et du fret ont permis ce petit miracle. Les producteurs français n'ont pas su, pas pu ou pas voulu relever le défi. Environ 40 % de notre consommation de fruits est d'origine française, contre 72 % en 2000. En trente ans, près de 100 000 hectares de fruits et légumes ont disparu.

Manger en France aujourd'hui

Du poisson frais de l'océan Indien à Rungis, de l'agneau néo-zélandais frais dans les rayons des supermarchés, en concurrence avec les produits locaux… Le régime alimentaire a changé. Moins de pain, moins de vin, moins de légumes secs, davantage de produits laitiers, de viandes, de fruits et légumes frais et beaucoup de produits transformés (conserves, surgelés, lait UHT, boissons sucrées, plats cuisinés). Le sucre se retrouve partout. Si les cas d'intoxications alimentaires sont rares, les services de l'État détectent, parfois, dans nos aliments, des substances indésirables et souvent des traces de produits de traitement.

La baisse de la qualité et le manque de variété des aliments consommés, leur faible valeur nutritive sont associés au nombre croissant de cas d'obésité et de maladies chroniques. Il est impératif de centrer les efforts sur la préservation de la santé du consommateur et sur la qualité des aliments. La politique budgétaire, la réglementation de la formulation et l'éti-

EN CHIFFRES

La "ferme France"

76 milliards d'euros de production, la France premier producteur agricole d'Europe en 2019, soit 17,1 % de la production européenne.

50 % du territoire est couvert de surfaces agricoles. Céréales, betteraves, oléagineux représentent près de la moitié de la surface agricole utilisée.

400 000 agriculteurs-exploitants, contre 1,6 million en 1982.
250 000 ouvriers agricoles en 2019 contre 310 000 en 1982.

1 % des agriculteurs ont moins de 25 ans, 55 % ont plus de 50 ans, 13 % plus de 60 ans.

Les femmes, en 2016, représentaient 30 % des actifs permanents agricoles.

Durée hebdomadaire moyenne de travail : 55 heures contre 37 heures pour l'ensemble des personnes en emploi en 2019.

8,5 % de la surface agricole est recouverte par le bio, 2e surface d'Europe.
47 200 exploitations :
20 % de bovines, 18 % en viticulture, 15 % pour les grandes cultures.
Un marché de 11,9 milliards d'euros.

Chiffres 2019. Sources : Insee, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, MSA, Agreste.

quetage des produits alimentaires, ainsi que l'information sont autant d'outils à privilégier.

L'agriculture d'après?

L'agriculture biologique fait son apparition en France au début des années 1950. À partir de 1968, des projets alternatifs naissent avec une sensibilisation croissante à l'écologie. La crise pétrolière révèle les limites des ressources de la planète et l'agriculture productiviste est vivement critiquée en raison de sa forte consommation d'énergie fossile et son caractère polluant. La première officialisation de l'agriculture biologique remonte à la loi d'orientation agricole de 1980 et le terme « agriculture biologique » apparaît en 1991 dans un règlement européen qui reconnaît officiellement ce mode de production (règlement CEE 2092/91 du 24 juin 1991). Entre 2018 et 2019, la consommation de produits biologiques en France a augmenté de 13,5 %. La grande distribution détient 55 % des parts de marché, suivie de la distribution spécialisée et de la vente directe. Qu'en sera-t-il des répercussions de la Covid-19 et du confinement qui ont boosté les tendances à consommer local, la préférence pour les produits locaux, le fait maison ? Les prix des produits issus de l'agriculture biologique ne la rendent pas accessible à tous. Les surfaces consacrées à ce type d'agriculture ne concernent, à ce jour, en France, que 9,5 % de la surface agricole utile.

L'agriculture raisonnée, un équilibre entre la productivité et le respect de l'environnement.

ADOBESTOCK

L'agriculture raisonnée,... pas tout à fait l'agriculture biologique

L'agriculture raisonnée est tout d'abord l'attitude de l'agriculteur qui prend en compte dans ses choix techniques, les règles de la nature. Cette agriculture cherche à trouver un équilibre entre les objectifs de productivité de l'agriculture moderne conventionnelle et les contraintes d'une agriculture respectueuse de l'environnement. Elle tend à se rapprocher de l'agriculture biologique sans toutefois en adopter toutes les contraintes et donc sans pouvoir en revendiquer le sigle ou le nom. Un agriculteur raisonné utilisera, par exemple, un peu d'engrais chimique à certaines périodes de l'année alors que l'agriculteur biologique, lui, se l'interdit complètement. Autre exemple, l'agriculture raisonnée n'exclut pas complètement

Choisir les produits de saison, locaux de préférence.

AdobeStock

Décret n° 2004-293 du 26 mars 2004 relatif au qualificatif « agriculture raisonnée »

L'agriculteur doit adopter les principes de l'agriculture raisonnée sur l'ensemble de son exploitation en respectant un référentiel. Ce document porte sur le respect de l'environnement, la maîtrise des risques sanitaires, la santé et la sécurité au travail et le bien-être des animaux.

les Organismes génétiquement modifiés (OGM). D'une manière générale, les pratiques de l'agriculture raisonnée sont définies dans un cadre élaboré en concertation entre spécialistes de l'agriculture, de l'agro-alimentaire, de l'environnement, de la distribution, et représentants des consommateurs. Certains distributeurs ont développé des gammes agriculture raisonnée, la *«Filière Qualité», «Terre et Saveurs»*, ou encore *«Filière agriculture raisonnée»*. Le réseau Farre (Forum de l'agriculture raisonnée respectueuse de l'environnement) fait la promotion de l'agriculture raisonnée en France avec environ 1 000 membres et 400 fermes de démonstration. (www.farre.org)

La persistance des risques sanitaires pour les agriculteurs

Si l'agriculture raisonnée constitue un pas vers une moindre utilisation des pesticides, elle ne saurait résoudre un problème dont le règlement est sans cesse reporté. En 2007, lors du Grenelle de l'environnement, un large débat a été ouvert. Parmi les actions annoncées, la baisse de 50 % de l'usage de produits phytosanitaires, si possible d'ici 2018. La réalité en 2021 est bien différente. L'usage de produits phytosanitaires n'a pas baissé, voire il augmente certaines années.
Différentes pathologies touchent les agriculteurs. L'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) a évoqué, en 2013, l'implication des pesticides dans plusieurs pathologies chez des personnes exposées professionnellement à ces substances, des cancers, des maladies neurologiques et des troubles de la reproduction. Ces pathologies apparaissent le plus souvent avec une certaine latence par rapport au moment de l'exposition. Les agriculteurs utilisant des pesticides, comme les arboriculteurs, sont les plus touchés. ■

sur le terrain

Maladies professionnelles

La CFDT Agroalimentaire (FGA-CFDT) se félicite de la prochaine reconnaissance, par le ministère de l'Agriculture, du cancer de la prostate lié à l'exposition aux pesticides. L'avis de la Cosmap (Commission supérieure des maladies professionnelles en agriculture) a été suivi par le ministre de l'Agriculture. La Cosmap, à laquelle la FGA-CFDT participe, a émis, le 12 octobre dernier, un avis favorable à la création d'un tableau qui reconnaît le lien entre le cancer de la prostate et l'exposition aux pesticides. Le cancer de la prostate dû à l'exposition aux pesticides se devait d'être reconnu comme maladie professionnelle. La FGA-CFDT a porté et approuvé la réparation de ce préjudice, tout en pointant que la prévention reste le meilleur moyen de se protéger. Le tableau est maintenant une réalité pour les salariés et les non-salariés agricoles de métropole et des départements, régions et collectivités d'outre-mer. La FGA-CFDT espère que le décret à venir répondra à sa demande (associée à celle d'autres organisations) de la création d'un tableau pour toutes les expositions aux pesticides avec un délai d'exposition de 5 ans et un délai de prise en charge de 40 ans.

Sur le vif

La CFDT présente aux Pyrénéennes 2021

Du 16 au 19 septembre 2021 s'est déroulée, à Saint-Gaudens, la foire agricole en présence de toutes les filières agricoles (plus de 6 000 agriculteurs en Haute-Garonne), autour de quatre thématiques : les circuits courts et de proximité, l'innovation pour une agriculture plus responsable, l'événementiel avec de nombreux concours bovins nationaux, et l'avenir… avec l'invitation des enfants des écoles du Comminges (futurs agriculteurs ?). Des conseillers agroenvironnement qui accompagnent, au quotidien, les agriculteurs dans la transition écologique pour la mise en place de pratiques agricoles durables tournées vers l'agroécologie étaient présents. La CFDT avait organisé un petit-déjeuner matinal pour parler de la nouvelle convention collective nationale de l'agriculture qui chapeaute dorénavant les anciennes conventions locales appelées maintenant « accords locaux ». Les salariés devant bénéficier des droits les plus favorables en comparant les deux systèmes. Les retraités de l'UTR ont été très présents pour soutenir l'UD et les syndicats. Explication de nos positions, adhésions et déjeuner champêtre.

Les retraités de l'Union territoriale Haute-Garonne-Ariège

Le nouveau défi de l'agriculture et de l'alimentation

Qu'on le veuille ou non, la France, l'Europe et la planète sont en train d'entamer une troisième révolution agricole dont l'objectif est de protéger la production agricole et les exploitations contre le changement climatique et d'améliorer la qualité de notre alimentation.

Répondre aux besoins alimentaires de la planète est un enjeu face au dérèglement climatique. Choisir de stopper la hausse des productions agricoles européennes paraît rationnel, car les derniers quintaux sont les plus coûteux en termes de développement durable. Pour autant, l'Europe ne pourra échapper à des questions d'éthique et d'équité. Dans les années à venir, l'impasse environnementale nous oblige à des choix collectifs.

AdobeStock

Pouvoir se nourrir sainement, un objectif du Pacte du pouvoir de vivre.

Les propositions du Pacte pour le pouvoir de vivre

Parmi les quatre-vingt-dix propositions de la nouvelle version du Pacte, issue des travaux menés par soixante organisations, cinq d'entre elles sont consacrées au pouvoir de développer l'agroécologie. Il s'agit, pour les partenaires du Pacte, de sortir des pesticides d'ici 2035 et des engrais de synthèse d'ici 2050, mais aussi de faire évoluer les systèmes agricoles vers l'agroécologie en formant et en aidant financièrement les agriculteurs, y compris avec le soutien de la Politique agricole commune (PAC). Il faut aussi favoriser l'installation d'un élevage non intensif, moins nocif pour l'environnement, et éviter la concurrence déloyale entre les pays européens en imposant, par un règlement, la réciprocité entre les normes de production et celles d'import. À ces propositions s'ajoutent celle du « pouvoir de se nourrir sainement » qui préconise une restauration scolaire utilisant les produits issus de l'agroécologie et une redynamisation des commerces alimentaires de proximité. Le « pouvoir de préserver la biodiversité » propose, par exemple, de faire cohabiter milieu urbain et nature, ou encore de positionner la biodiversité au cœur de la gestion forestière.

Quelques questions « terre à terre »

Mais il est aussi question des hommes. Dans les vingt ans à venir, plus de la moitié des exploitations agricoles pourraient disparaître faute de candidats agriculteurs. Les industries agroalimentaires sont aussi confrontées à un défi générationnel. Faire (re) naître la passion pour les métiers agricoles et alimentaires est un enjeu économique et environnemental qui suppose, outre les questions de rémunération, des conditions de vie supportables et de la considération. « Agriculture » est aujourd'hui un terme qui englobe une diversité de professions et concerne plusieurs domaines des sciences. Le défi de l'agriculture des vingt prochaines années ? Que le consommateur, le contribuable, l'urbain co-décident avec l'agriculteur, l'industriel, le grossiste, l'expert, l'élu, en prenant en compte davantage d'enjeux qu'autrefois, dans un contexte de changement climatique et de mondialisation. ■

Questions à

Franck Tivierge

Secrétaire général de la fédération CFDT Agri-Agro

CFDT Agri-Agro

La transition agroécologique ne pourra réussir sans associer exigences sociales et environnementales

Le slogan de votre dernier congrès est « Du social dans mon assiette ». Pourriez-vous l'expliciter ?

L'accès à une alimentation durable constitue une priorité pour les consommateurs et pour les politiques publiques. Des engagements environnementaux se développent dans les filières alimentaires. Mais la condition des salariés du secteur alimentaire est bien souvent oubliée. La production agricole et la transformation agroalimentaire se caractérisent pourtant par de nombreux emplois précaires, avec des rémunérations faibles et de la pénibilité. « Du social dans mon assiette », c'est une démarche globale pour réaffirmer que la transition agroécologique ne pourra réussir sans associer exigences sociales et environnementales. Il ne peut exister d'alimentation durable sans prise en compte de cette dimension sociale. La CFDT Agri-Agro propose l'intégration de critères sociaux dans les certifications de produits alimentaires, en particulier pour les signes officiels de qualité et d'origine (Agriculture biologique, Label rouge, AOP…). L'idée est de permettre aux citoyens de choisir les produits qui garantissent des conditions décentes de travail et d'engager le secteur alimentaire dans ce changement de cap.

> La transition agroécologique constitue une opportunité pour l'emploi en agriculture.

Quelles sont les actions que la CFDT Agri-Agro se propose de conduire au sujet de l'interdiction des pesticides ?

Une précision : la CFDT Agri-Agro soutient la réduction de l'usage des pesticides et l'interdiction des plus dangereux. Cet engagement s'appuie sur deux motivations : réduire l'exposition aux risques pour les travailleurs et s'engager résolument dans la transition agroécologique. Car il n'y a plus de doute sur les effets négatifs, dangereux, des produits phytosanitaires sur la santé humaine et la biodiversité. Ainsi que sur la nécessité d'une transition agroécologique favorisant les interactions bénéfiques entre les cultures et les écosystèmes, avec des modes de productions plus autonomes, plus économes en intrants de synthèse, souvent issus de l'industrie pétrochimique. Concrètement, la CFDT Agri-Agro représente les intérêts des salariés dans les instances sur le sujet : réunions de suivi du plan Écophyto II+*, rencontres avec le ministère, participation au Conseil national de la biodiversité… La CFDT Agri-Agro a aussi soutenu la création, et participe à la gouvernance, du Fonds d'indemnisation des victimes des pesticides (FIVP) créé en 2020. Enfin, dans le cadre de notre démarche « Du social dans mon assiette ! », nous avons noué des relations avec des ONG environnementalistes membres du Pacte du pouvoir de vivre afin de porter ensemble ce message associant exigences sociales et environnementales.

Comment la CFDT Agri-Agro évalue-t-elle l'impact de la transition agroécologique sur les emplois de l'agriculture ?

La transition agroécologique constitue une opportunité pour l'emploi en agriculture. Des études ont montré que les modes de production agroécologique, en particulier lorsqu'ils sont engagés en agriculture biologique, sont plus intensifs en emploi. C'est lié à des pratiques culturales plus intensives en main-d'œuvre mais aussi à des exploitations davantage diversifiées, en productions et en valorisation (transformation et vente à la ferme, notamment). Il est ainsi question de nouveaux emplois et de nouveaux métiers. De plus, ces exploitations mobilisent plus de main-d'œuvre permanente non salariée et salariée que les exploitations en agriculture conventionnelle. Cela peut être lié à une charge de travail supérieure et à des pratiques qui nécessitent plus de technicité. Pour la CFDT Agri-Agro, il est ainsi nécessaire d'orienter les aides publiques à l'agriculture vers les modes de production agroécologique qui associent exigences sociales et environnementales.

[Entretien réalisé par Nicole Chauveau

** Le plan Écophyto II+ a pour objectifs de réduire les produits phytopharmaceutiques de 50 % d'ici 2025 et de parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable.*

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

Faut-il déclarer un héritage si réversion ?

Question de Francine. Née en 1954, je bénéficie d'une retraite à taux plein depuis mai 2016. Depuis le décès de mon mari en juillet 2019, je bénéficie d'une pension de réversion. Cette année 2021, j'ai hérité après le décès de ma maman. Dois-je déclarer cet héritage à ma caisse d'Assurance retraite du régime général ?

Notre réponse. En principe, la pension de réversion n'est plus révisable 3 mois après la date de départ de l'ensemble des retraites personnelles de base et complémentaires du conjoint survivant, s'il peut prétendre à de telles retraites. Votre réversion est donc définitive, elle est dite « cristallisée » et l'héritage ne sera donc pas pris en compte. Mais attention, l'attribution d'un avantage de retraite après la demande de réversion et non signalée aura pour conséquence la remise en cause de cette cristallisation. Situation fréquente pour la retraite complémentaire définitive, souvent pas connue au moment de la retraite. Les caisses contrôlent les ressources du bénéficiaire d'une réversion à l'âge d'obtention du taux plein augmenté de 3 mois (66 ans et 7 mois ans si née en 1954). Faute d'avoir signalé l'attribution d'une retraite après la demande, la pension de réversion sera révisée en prenant en compte ce nouveau bien mobilier. Il sera censé vous apporter un revenu forfaitaire égal à 3 % par an du montant.

En savoir plus : *Guide des retraites* fiche 61 www.cfdt-retraités.fr/2678

Montant de la réversion dépend de la durée du mariage même si 30 ans de vie commune

Question de Corine. Mon mari fonctionnaire est décédé en décembre 2020. Nous avons vécu presque 30 années ensemble, avons eu un enfant. Nous nous sommes mariés deux mois avant son décès. Par le passé, il avait été marié une dizaine d'années, sans avoir eu d'enfant de ce mariage. Elle s'est remariée puis a divorcé… À ce jour, je perçois à peine 10 euros par mois de réversion. Est-ce normal ?

Notre réponse. La condition de mariage est requise pour bénéficier de la réversion. La réversion est partagée entre le conjoint et l'ex-conjoint en fonction de la durée du mariage. Avoir 2 mois de mariage et les partager avec une personne qui a 120 mois de mariage donne droit à une petite réversion.

En savoir plus : Guide des retraites fiche 64 www.cfdt-retraités.fr/2681

Quel sera le montant des réversions de mon épouse ?

Question de Michel. Marié, 73 ans, si je décède avant mon épouse (64 ans), quel montant elle touchera de ma sécurité sociale de 1 200 euros par mois, elle-même ne touchant que 650 euros par mois ? Pour les retraites complémentaires, je touche 1 300 euros par mois, et mon épouse 150 euros par mois. Quel montant elle touchera si je décède ?

Notre réponse. La réversion du régime général de la Sécurité sociale est soumise à conditions de ressources, soit 1 776 euros par mois, sauf la réversion de la complémentaire qui n'est pas prise en compte. Votre épouse devra remplir correctement le formulaire, en particulier sur les biens détenus. Vous pouvez télécharger un formulaire Cerfa pour effectuer une simulation de ce qu'il faut écrire après avoir lu attentivement notre fiche 61. Elle aura droit à 54 % de votre retraite brute puisque ses retraites plus cette réversion sont inférieures au plafond.
Pour la retraite complémentaire Agirc-Arrco, elle aura droit à 60 % de votre retraite brute. Il n'y a pas de conditions.

En savoir plus : *Guide des retraites* fiche 61 www.cfdt-retraités.fr/2678 (réversion de base) et fiche 62 www.cfdt-retraités.fr/2679 (réversion Agirc-Arrco).

CSG déductible de la retraite, pas des impôts

Question de Roger. Concernant votre tableau avec le montant du revenu fiscal pour 2022, il est noté : « dont 5,9 % déductibles du revenu imposable ». Comment déduire ces 5,9 % sur les impôts ?

Notre réponse. Cette partie de la CSG n'est pas déduite des impôts mais elle est déduite de votre retraite brute déclarée aux impôts par votre caisse de retraite. Vous n'avez rien à faire.

En savoir plus : www.cfdt-retraités.fr/CSG2022

[Gilbert Jérôme et Claude Wagner

Prendre le temps pour le bien-être de tous

Malgré les tensions liées à la pandémie pour les professionnels et les familles, malgré le manque de personnels et de formation, le 14e colloque des approches non médicamenteuses des 4 et 5 novembre 2021, qui attribue chaque année le label Humanitude, a creusé les défis du temps.

Prendre le temps pour prendre soin, pour réduire la souffrance des personnes accompagnées et de leurs proches, vivre l'expérience d'une journée sans montre, accéder aux droits par une transformation du numérique, se poser avec la poésie et l'éthique, prévenir les troubles du comportement, le temps de l'empathie, de la danse et des relations de tendresse. On devrait aussi ajouter le temps du dialogue social avec le conseil de la vie sociale. Extraits de quelques apports. [**Jacques Rastoul**

Un ouvrage qui s'adresse aux millions de proches aidants.

Prendre le temps pour s'interroger

Certaines personnes considèrent qu'elles n'ont pas de temps à perdre, mais d'autres, depuis des siècles, jugent que c'est formidable, jubilatoire même, pour retrouver confiance dans notre capacité à sentir, à désirer, à penser et à aimer.
Fabrice Midal, philosophe et écrivain

Le temps d'être debout

20 minutes de verticalisation par jour évitent la grabatisation des personnes âgées. C'est en travaillant tous ensemble, soignants, ou non, familles, que cet objectif pourra être atteint pour chaque résident.
Alain Didier, kinésithérapeute et Émilie de Temmerman, cadre de santé au Luxembourg

Le temps de la disponibilité

Avertir la personne de son arrivée dans son espace intime, obtenir son consentement au soin, rester en lien de façon permanente avec elle par le regard, la parole et le toucher, ne relève pas uniquement du temps que l'on prend, mais bien de la qualité de ce temps dédié à l'autre.
Claudie Barnes et Estelle Killy, instructrices Humanitude

Prendre le temps de manager

Le management de proximité avec un accompagnement individualisé quotidien est essentiel pour fidéliser les professionnels. Combiné avec une autre organisation du travail, cela fait gagner du temps.
Vincent Chagué, consultant en ressources humaines

Un temps du jardin

Le jardin thérapeutique par l'hortithérapie est un moyen pour se ressourcer, s'évader et améliorer sa santé. C'est un formidable vecteur de lien entre patients, avec différents personnels et proches aidants.
Estelle Alquier, responsable des Jardins de l'humanité

Le temps du repas

Manger est un vecteur de plaisir et de santé. L'environnement, le rythme, la durée repas adaptés à chacun sont tout aussi essentiels que la qualité des plats. Le temps et la qualité du jeûne nocturne, comme l'offre d'un petit-déjeuner à une personne réveillée à toute heure du jour et de la nuit sont recommandés.
Sabine Soubielle, infirmière nutritionniste

Les temps entre générations

Jeunes et vieux n'ont pas le même rapport au temps, cela est source d'une profonde incompréhension mutuelle. Le vieux vit avec l'idée que la mort est proche. Le jeune ne vit pas avec une conscience accrue de la finitude. Il faut instaurer des micro-interactions.
Antoine Gérard, sociologue. Sociogerontologie.fr

Le temps de la médiation

Éviter et dénouer les conflits, la médiation familiale « aidants-aidés » a des effets positifs sur la qualité de vie des aidés, des aidants et des professionnels qui gravitent autour d'eux.
Myriam Laloua, médiatrice familiale à l'Udaf 51

Le temps de l'éthique

Reconnaître chaque personne dans son humanité et sa citoyenneté, le besoin d'avoir une vie affective, une vie intime, une vie relationnelle et familiale. Respecter dans leur diversité les savoirs, les compétences, les règles et les droits des familles et des proches.
Extraits de la « Charte éthique d'Île-de-France »

Le congé de proche aidant indemnisé par la CAF

Le congé de proche aidant permet de s'occuper d'un proche en perte d'autonomie importante. Il concerne les salariés du privé, les agents du public, les indépendants et les chômeurs indemnisés. Pour y avoir droit, il faut avoir un lien étroit et stable avec la personne aidée (conjoint, concubin, ascendant, descendant) et apporter une aide à titre non professionnel pour accomplir des actes de la vie quotidienne. La personne aidée doit avoir un taux d'incapacité d'au moins 80 % ou une perte d'autonomie évaluée en GIR 1, 2 et 3. Le montant de l'allocation journalière du proche aidant (AJPA) est fixé à 52,13 euros pour un aidant qui vit seul et à 43,87 euros pour un aidant vivant en couple. Elle est versée par la CAF (ou MSA). L'aidant a droit à un maximum de 22 AJPA par mois. L'indemnité peut être versée à la demi-journée, sauf pour les demandeurs d'emploi. À la fin du congé, le salarié retrouve son emploi ou un emploi similaire, assorti d'une rémunération au moins équivalente. Il a droit à un entretien professionnel avec son employeur.

En savoir plus :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr (voir Solutions pour les aidants) ; www.caf.fr (voir Allocataires / Droits et prestations / S'informer sur les aides / Solidarité et insertion / L'allocation journalière du proche aidant (Ajpa)

Numéro gratuit pour vacciner à domicile des personnes âgées

Le numéro vert **0800 730 957**, gratuit, tous les jours, de 6 h à 22 h, permet aux plus de 80 ans de prendre rendez-vous à domicile ou chez un professionnel de santé habilité à vacciner (si nécessaire transport jusqu'au lieu de vaccination). Les personnes âgées peuvent appeler elles-mêmes ou via leur aidant familial, leur aide à domicile ou toute autre personne disposant de leur accord.

Revalorisation des retraites Agirc-Arrco de + 1 % en novembre 2021

La crise sanitaire a provoqué une baisse historique des recettes, réduisant fortement les réserves. Un accord prévoit donc de revaloriser les retraites de l'inflation prévue pour 2021 avec moins 0,5 %. L'Insee ayant prévu 1,5 % en moyenne annuelle pour 2021, la revalorisation a été de 1 % pour les pensions depuis novembre 2021.

Revalorisation des retraites de base de + 1,1 % en janvier 2022

L'augmentation des retraites en janvier 2022 correspond à la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) pour les mois de novembre 2020 à octobre 2021 par rapport à celle des douze mois précédents. Conformément au Code de la sécurité sociale, la revalorisation est de 1,1 %. Sont concernées, toutes les retraites de base : salariés (Cnav, Carsat et MSA), fonctionnaires (État et CNRACL), complémentaire des contractuels publics (Ircantec), régimes spéciaux (EIG, SNCF…), indépendants (SSI), etc. Les autres régimes, complémentaires Agirc-Arrco des salariés, RAFP des fonctionnaires, etc., disposent de leurs propres règles de revalorisation.

L'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est de 12,1 ans pour les femmes et de 10,6 ans pour les hommes

L'espérance de vie sans incapacité correspond au nombre d'années que peut espérer vivre une personne sans être limitée dans ses activités quotidiennes. Elle est établie à partir de données exhaustives de mortalité complétées d'une question posée à un échantillon de 16 000 ménages. Une femme de 65 ans peut espérer vivre 12,1 ans sans incapacité et 18,1 ans sans incapacité sévère ; un homme, 10,6 ans sans incapacité et 15,7 ans sans incapacité sévère, en 2020. Depuis 2008, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans a augmenté de 2 ans et 1 mois pour les femmes et de 1 an et 11 mois pour les hommes. En France, en 2019, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est supérieure de 5 mois à la moyenne européenne. L'espérance de vie sans incapacité à la naissance, qui tient compte de la survenue éventuelle d'incapacités tout au long de la vie, a également augmenté, de 1 an et 5 mois pour les femmes entre 2008 et 2020 et de 1 an et 8 mois pour les hommes. Elle s'établit à 65,9 ans pour les femmes et à 64,4 ans pour les hommes.

Ce sont des informations dont on peut se réjouir.

Source : Études et résultats n° 1213, Drees.

[Claude Wagner

Le guichet de proximité des retraités

Lorsque nous sommes en difficulté parce qu'un accident, une maladie nous rend vulnérables, ou qu'une perte d'autonomie apparaît, nous avons du mal à savoir où s'adresser. Il est aussi difficile en tant qu'aidant de trouver un soutien adapté à la situation de la personne que nous accompagnons.

CHAUVEAU

Des professionnels de proximité à l'écoute.

Les démarches administratives rebutent aussi beaucoup, lorsque pour la constitution de dossiers il nous est demandé de remplir de nombreux formulaires. Il est nécessaire de trouver un lieu qui regroupe l'ensemble des informations concernant des aides pour les personnes âgées. En France, il existe environ 600 centres locaux d'information et de coordination (Clic) dans les départements. Dénommés quelquefois guichet unique de proximité à destination des personnes âgées en perte d'autonomie, ils ont été créés par la loi du 20 juillet 2001 relative à la perte d'autonomie et la création de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Des Clic présents dans tous les départements

Vous pouvez retrouver les coordonnées du Clic le plus proche en mairie ou sur le site du conseil départemental. Un portail des personnes âgées du ministère des Solidarités et de la Santé peut aussi vous donner les premières pistes pour trouver des renseignements utiles. Le dispositif Clic a fait l'objet d'une expérimentation pendant 1 an en 2000. Ce service est gratuit et son soutien financier est assuré par les collectivités territoriales, départements et communes. Les formes juridiques des Clic sont variées. Ils peuvent dépendre d'un Centre communal d'action sociale (CCAS), être gérés par des associations ou directement par le département. Les Clic sont constitués d'équipes pluridisciplinaires. Ils font l'objet d'une labellisation. Leurs missions vont de l'information aux actions de coordination. Ainsi, face à des situations qui demandent plusieurs interventions, le Clic peut mettre en place une organisation cohérente pour mieux aider la personne en difficulté.

Des réponses de proximité concrètes pour chaque retraité

Les chargés d'accueil sont les premiers interlocuteurs. Ils donnent les informations et aident à la constitution des dossiers. Cela peut concerner des solutions financières à trouver, mais aussi la mise en lien avec des services de repas à domicile, l'acquisition d'une téléalarme, etc.
Les offres de services à domicile peuvent demander l'intervention ponctuelle d'autres professionnels. Grâce à la présence d'ergothérapeute, des interventions sont possibles pour évaluer le potentiel de la personne et les caractéristiques du domicile afin de préconiser des aménagements.
Les Clic sont aussi à l'initiative de formations ou de rencontres concernant différents sujets dans les domaines de la santé, de la mobilité, de la nutrition… Bien intégrés dans les réseaux locaux, les Clic permettent de mettre en œuvre les actions de groupes d'entraide, par exemple des visites à domicile. À l'initiative d'associations, le Clic appuie des opérations de communications, la mise en place de conférences ou de rencontres.
Faire une démarche auprès d'un Clic permet souvent une dédramatisation et peut apaiser le stress dû à des situations difficiles. La possibilité d'échanger avec une personne permet d'exposer précisément ce qui est recherché pour obtenir une meilleure condition de vie. Le travail des salariés des Clic est complémentaire de celui des responsables de CCAS.
La perte d'autonomie est une étape douloureuse : les échanges avec des personnes compétentes sont un atout pour dépasser cette épreuve.
Enfin, les Clic sont des services indispensables pour combattre la rupture numérique et défendre une politique de proximité adaptée aux personnes âgées.

[**Françoise Marchand**

Pour en savoir plus
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Où va la CSG des retraités ?

La moitié des Français ignorent à quoi sert la CSG. Les lecteurs de *Fil Bleu* n'en font pas partie. Ce tableau concerne les revenus de remplacement : pensions de retraite et pensions d'invalidité.

Taux normal 8,3 %	2020	2021/2022
Maladie	4,77	1,88
Famille	0,95	0,95
Solidarité vieillesse (FSV)	1,98	2,94
Autonomie (CNSA)		1,93
Dette (Cades)	0,60	0,60
Médian 6,6 %	**2020**	**2021/2022**
Maladie	3,07	0,18
Famille	0,95	0,95
Solidarité vieillesse (FSV)	1,98	2,94
Autonomie (CNSA)		1,93
Dette (Cades)	0,60	0,60
Réduit 3,8 %	**2020**	**2021/2022**
Maladie	3,20	1,27
Autonomie (CNSA)		1,93
Dette (Cades)	0,60	0,60

FSV : Fonds de solidarité vieillesse (minimum vieillesse Aspa, minimum contributif, validations des périodes non travaillées…).

Cades : Caisse d'amortissement de la dette sociale (perçoit aussi la CRDS).

En savoir plus :
la répartition de la CSG pour toutes les catégories de revenus : www. cfdt-retraités/4372

La durée avec l'APA diminue depuis 2010

Une personne de 60 ans a une espérance de vie de 25,6 années. En moyenne, 2,4 années (soit 9,5 %) sont passées en tant que bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) fin 2019. Bien que l'espérance de vie totale à 60 ans augmente, l'espérance de vie dans l'APA diminue régulièrement depuis 2010 (- 2,7 %). On est de plus âgé au moment de la demande d'APA. Seule l'espérance de vie en GIR 3 et 4 en établissement augmente, au même rythme que l'espérance de vie totale. Si cette tendance se poursuivait, la hausse du nombre de personnes âgées dépendantes pourrait être moins marquée à l'avenir que celle qui est actuellement retenue dans les projections.

Source : Études et résultats n° 1212, Drees.

Comment savoir si un défunt a souscrit un contrat assurance obsèques ?

Lors d'un décès, la famille s'acquitte de l'intégralité des frais d'obsèques alors que le défunt a peut-être souscrit un contrat de son vivant couvrant tout ou partie de ces frais. Il faut savoir que l'Association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (Agira) recense tous les contrats obsèques souscrits. On peut saisir l'Agira pour rechercher auprès des assurances s'il existe un contrat au nom d'un proche décédé. Cette demande n'est recevable que lorsque le souscripteur est décédé.

En savoir plus : https://formulaireobseques.agira.asso.fr ou par courrier : Agira Recherche des contrats obsèques / TSA 20179 / 75441 Paris Cedex 09.

Indemnité inflation de 100 euros pour les retraités

Les retraités dont le total des retraites est inférieur à 2 000 euros net par mois (avant prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu) percevront l'indemnité inflation. Ils doivent résider en France et ne pas avoir été en activité au mois d'octobre 2021. Les 100 euros seront payés en février 2022 par l'assurance retraite (Cnav, Carsat), pour les retraités percevant une retraite du régime général. Pour les 5 % autres, l'indemnité sera versée par leur régime de retraite. Les retraités en cumul emploi-retraite percevront l'indemnité par leur employeur. Cette indemnité ne sera pas prise en compte pour l'impôt sur le revenu, ni dans les conditions de ressources pour les aides sociales.

Source : Dossier de presse du Premier ministre.

Évaluation du Répertoire national commun de la protection sociale (RNCPS)

L'Igas (Inspection des affaires sociales) a mené des travaux sur l'évaluation du peu connu RNCPS. C'est aujourd'hui un outil très apprécié et fiable, et indispensable au quotidien pour les utilisateurs réguliers, nous dit l'Igas. Le rapport souligne que « *si le dispositif est avant tout un outil de lutte contre les erreurs et les fraudes, il pourrait être également mobilisé en matière d'accès aux droits* ». Autrement dit, ce fichier, créé pour lutter contre la fraude, pourrait servir pour lutter contre le non-recours à un droit, plus important que la fraude. Le rapport met en regard ce dispositif avec d'autres grands projets informatiques d'échanges de données conduits en Belgique.

Source : Évaluation du répertoire national commun de la protection sociale. Igas n° 2021-011R.

[Claude Wagner

Odile Nave

Militer en Essonne

L'engagement citoyen sur le territoire de l'Essonne, tel est depuis longtemps le projet d'Odile Nave, militante du SGEN-CFDT et impliquée dans de nombreuses recherches qui ont permis d'enrichir la connaissance de ce département. Impossible pour elle d'évoquer toutes les formes de son implication mais simplement certaines d'entre elles.

Comme des dizaines de milliers d'Essonniens de ma génération, je suis arrivée dans le département lors de mon affectation d'enseignante d'histoire-géographie au lycée polyvalent de Corbeil-Essonnes en 1970. J'avais adhéré au Sgen-CFDT lorsque j'étais élève-professeur, et suis tout de suite entrée en relation avec la section syndicale du lycée. À l'époque, pas de téléphone, et c'est ainsi que rapidement, j'ai participé à une réunion de l'union locale CFDT, et fait connaissance des militants des grandes entreprises anciennes (imprimerie Crété, papeteries Darblay, matériel de transports Decauville), ou nouvelles (IBM ou Snecma). Militants syndicaux, ils étaient aussi parents d'élèves. J'ai donc enseigné dans une région qui, tout en étant riche d'un patrimoine ancien, a connu depuis un demi-siècle des transformations majeures. Géographe de formation, j'ai pratiqué le terrain en le faisant découvrir à mes élèves, au fil de mes trente-sept années d'enseignement. J'ai ainsi pu visiter des entreprises dont certaines ont aujourd'hui disparu ou ont connu, au fil du temps, des transformations importantes. En témoignent des photos que j'ai pu prendre et qui, après numérisation, sont conservées aux archives départementales où j'ai exercé la fonction de professeur relai du service éducatif.

> Une experte de l'histoire urbaine et industrielle de l'Essonne

Une connaissance de l'histoire de ce territoire acquise lors de recherches menées dans les archives

Jusqu'au milieu des années 1990, je n'avais pas pu participer à des associations d'histoire locale. Le collègue du lycée, qui m'avait demandé de travailler avec lui au service éducatif des archives, m'a proposé d'écrire un premier article sur Édouard Petit, médecin de Corbeil, élu maire de cette ville au lendemain de la proclamation de la République en 1848 et mort du choléra lors de la deuxième grande vague épidémique de 1849. Lors du projet suivant, j'ai retrouvé Jean Ollivier, un des premiers secrétaires de l'UD-CFDT 91, initiateur en 1992 d'une association dénommée Centre action recherche et documentation

D.R.

des entreprises (Carde). Au fil de sa carrière, il avait collecté des archives de l'entreprise IBM. Enfin, j'ai adhéré à l'association Mémoire de la Ville nouvelle après une préparation pour accueillir une classe du collège ZEP Les Pyramides d'Évry. C'est bien à l'occasion des plongées dans les archives qu'au fil des années j'ai acquis une expertise sur l'histoire urbaine et industrielle du département et que je me suis formée à la réalisation d'expositions, notamment lors de l'exposition sur le centenaire de la loi de séparation de l'Église et de l'État.

À la découverte de femmes connues ou anonymes du département

Pour l'exposition « Femmes en Essonne, Combats pour l'égalité 1848-2008 » organisée avec le Carde, nous avons réalisé des entretiens avec une dizaine de femmes, des militantes syndicales CFDT, mais aussi Simone Mathieu, alors maire de Viry-Chatillon, et Geneviève Rodriguez, maire de Morsang-sur-Orge de 1965 à 1996, une commune qui n'a eu que des maires femmes depuis 1953. Par ailleurs, nous avons mis en avant les deux premières femmes maires de 1945, ainsi que la conseillère municipale élue en 1925 à Essonnes. Femmes et maires de ce département ont ainsi pu être valorisées d'autant plus que l'exposition a été présentée au moins une fois par an pendant dix ans.

[Propos recueillis par Annie Kuhnmunch

Éclairages

Luc Broussy

« Nous vieillirons ensemble ! »

***« Si, en 2030, la société française n'est pas prête à affronter son "Alpe d'Huez" démographique, elle ne pourra s'en prendre qu'à elle-même. Nous sommes face à une évolution dont nous maîtrisons tous les déterminants. »* Pour Luc Broussy, les 80 propositions de son rapport *« Nous vieillirons ensemble »* sont à prendre. Pas à laisser !**

Vous n'en êtes pas à votre premier rapport ! Quelle est son ambition ?

Ce rapport a été remis à Brigitte Bourguignon, ministre déléguée en charge de l'Autonomie, Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires, et Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du logement. C'est un appel à comprendre les conséquences des évolutions démographiques en cours, à cesser de repousser la question, à agir sereinement quand il en est encore temps : bref, un appel à prévenir plutôt qu'à réparer.

Quelles vont être les évolutions démographiques marquantes dans la société française ?

Nous savons parfaitement combien de personnes âgées vivront dans notre pays dans 10, 20 ou 50 ans car la personne qui atteindra 85 ans en 2050… est déjà née aujourd'hui ! D'ici là, le nombre des plus de 85 ans aura triplé. Ils seront 4,8 millions d'individus. Un changement démographique majeur qu'aucune grande loi n'est encore venue embrasser dans sa globalité, alors que le système de prise en charge des personnes âgées montre des signes de fatigue.

La problématique du vieillissement se réduit-elle à l'âge ?

La question de la « vieillesse » couvre désormais, de 60 à 105 ans, presque la moitié d'une vie. Il faut donc, à mon sens, distinguer, au sein de cette vaste catégorie, trois ensembles : le senior qui n'a aucun problème de santé et qui vit sa vie sereinement ; le senior qui commence à connaître quelques fragilités qui n'obèrent pas sa vie sociale mais qui nécessite des adaptations ; enfin, le senior qui se trouve en situation de perte d'autonomie. Or, dans la décennie qui s'ouvre, soit entre 2020 et 2030, nous allons assister à une explosion des 75-84 ans (+ 47 %), lesquels vont passer de 4 à 6 millions. Dans la même période, le nombre de 85 ans et plus va stagner avant d'exploser à son tour après 2030. Ce sont justement les 75-84 ans qui ont à gérer ces fragilités émergentes : abandon de la conduite automobile, veuvage, chute à domicile, insécurité du quotidien… Il ne faut pas non plus sous-estimer un facteur sociologique : les vieux de demain seront issus de cette génération post-soixante-huitarde qui a été biberonnée par les valeurs de liberté et d'autonomie et qui voudra changer la vieillesse comme elle a changé la société. Ces babyboomers vont vouloir maîtriser leur vieillissement et seront pour cela prêts à anticiper et à prévenir.

Au quotidien, comment cela se traduit-il ?

Il faut souligner en premier lieu ce drame de santé publique qui consiste à déplorer chaque année plus de 9 000 morts d'accidents domestiques chez les plus de 65 ans. Presque trois fois plus que les morts sur la route. À la différence près qu'ici, aucune politique de prévention n'a été mise en place. Et comme 75 % des seniors sont propriétaires de leur logement, il est désormais impératif d'engager une vaste politique publique d'adaptation des logements, d'où ma proposition de créer un guichet unique intitulé #MaPrimeAdapt.

Il existe aussi un vrai défi pour les bailleurs sociaux quand on sait qu'à terme, 50 % des locataires du parc HLM auront plus de 60 ans mais que 40 % des logements ne sont pas accessibles par ascenseur. Enfin, et c'est peut-être là l'essentiel, il va falloir comprendre que bien vieillir « chez soi » pourra conduire à changer de « chez soi », pour un domicile

DANIEL DRUESNE

Luc Broussy présente, aux retraités CFDT du Val-d'Oise, son dernier rapport lors de « Form Inform », le 19 octobre 2021.

Qui est Luc Broussy ?

***« Intellectuellement, je me suis toujours senti proche de la CFDT. Né dans le Val-d'Oise, j'y ai été adjoint au maire de Goussainville, vice-président du conseil départemental ou encore député-suppléant »*, indique Luc Broussy, qui, par ailleurs, a fondé en 1997 le groupe EHPA Presse & Conseil qui édite *Le Mensuel des Maisons de Retraite*. Il est l'auteur de deux rapports interministériels : l'un rendu en 2013 sur l'adaptation de la société française au vieillissement, l'autre, *« Nous vieillirons ensemble »*, rendu en mai dernier au gouvernement actuel.**

Daniel Druesne

plus adapté. Au fil du temps, les babyboomers privilégieront l'usage à la propriété, la résidence service seniors en cœur de ville plutôt que le pavillon en périurbain.

Quelles évolutions s'imposent autour de la ville et des communes ?

Un logement adapté est nécessaire mais pas suffisant, encore faut-il, lorsqu'on franchit le seuil de sa porte, que la ville et l'espace urbain soient bienveillants et accessibles. La présence de bancs, de toilettes publiques, de passages piétons sécurisés, d'arrêts de bus adaptés, d'une voirie prévenante : autant de critères que les maires doivent désormais avoir à l'esprit.

Mais la ville doit aussi réaffirmer et encourager le lien social. Les Petits frères des pauvres estiment que 300 000 personnes âgées sont en situation d'isolement social total. Or c'est au niveau d'une ville, d'un quartier que peuvent se repérer ces situations de fragilités et d'isolement. Pour éviter les assignations à résidence, on a besoin aussi, dans nos villes, de mobilités adaptées aux seniors. Cependant le divorce est réel aujourd'hui entre les seniors et les transports publics (zones desservies, horaires, fréquences, billettique, conduite parfois brutale, en tout cas inadaptée, des chauffeurs de bus…). On a besoin aussi de lutter contre l'illectronisme des seniors tant le numérique va désormais prendre une place majeure dans nos vies et dans notre façon de maintenir des liens sociaux.

Vous identifiez un troisième niveau d'intervention : le territoire…

On ne vieillira pas de la même façon en fonction du lieu dans lequel on vit : centre-ville, périurbain, semi-rural. Il faut donc que nos politiques publiques s'adaptent à la spécificité de chaque territoire. Certains territoires vont connaître une brutale accélération de leur taux de vieillissement, soit de la part des personnes âgées sur la population totale. Ce sera dans les 30 prochaines années le cas de départements comme la Creuse, la Corrèze et plus encore de la Martinique ou de la Guadeloupe. D'autres territoires demeureront parmi les plus jeunes mais compteront une très forte progression, non pas du taux, mais du nombre de personnes âgées. En gros, la Creuse aura une très forte proportion de personnes âgées, mais c'est à Nantes ou à Lille qu'il conviendra de construire le plus d'Ehpad…

Qui porte la parole des aînés aujourd'hui ?

C'est bien le problème : les seniors ne constituent pas, comme on le fait croire parfois, un lobby puissant. Tout simplement parce que la voix des retraités est aujourd'hui très fragmentée entre de trop nombreuses organisations. Mais je témoigne, c'est vrai que la CFDT Retraités compte parmi les organisations les plus impliquées et implantées dans les territoires sur la question de l'âge. Je pense aussi à des associations d'un type nouveau comme OldUp ou l'association Grey Pride, qui est née pour souligner la spécificité des seniors LGBT mais qui aujourd'hui porte un regard bien plus global et générationnel. Les retraités aussi vont devoir repenser leur mode de représentation pour peser et être utile.

[Propos recueillis par Daniel Druesne

Le rapport complet est disponible sur Internet. Sur votre moteur de recherche, tapez « Rapport Luc Broussy ».

Culture

Les banquets politiques

À quelques mois de l'élection présidentielle en France, les différents candidats font campagne en utilisant les nombreuses possibilités de communication : réunions, meetings, journaux, télévisions, radios, réseaux sociaux. Au XIXe siècle, le banquet, le repas en commun, fut un mode particulier, spécifique, d'expression politique.

Le banquet politique naît au moment de la Révolution française. En 1789, dans toutes les villes de France, le banquet en plein air, dans les rues, est une forme nouvelle de sociabilité pour affirmer l'enthousiasme patriotique et l'unité de la Nation. Au cours de ces repas civiques, on célèbre les nouvelles libertés. Les participants veulent construire les fondements d'une communauté nationale plus égalitaire. Mais cette célébration dans l'unité des acquis révolutionnaires dure peu. Le banquet public, qui avait pour fonction civique le rassemblement populaire, se fragmente entre bourgeois et sans-culotte, et à l'été 1794 les banquets dits « fraternels » disparaissent.

Les banquets contestataires

Sous le règne de Louis-Philippe, le banquet politique va renaître comme moyen de contourner l'interdiction de réunions prise par le gouvernement réactionnaire du ministre Guizot. En 1847 et 1848, 70 banquets vont se tenir dans des villes de France. Le banquet se prolonge jusque dans la soirée, il peut rassembler une centaine de convives, parfois beaucoup plus, mais pratiquement jamais de femmes. Chacun paie son écot et le prix est suffisamment élevé pour exclure les classes les plus populaires jugées trop révolutionnaires. La plupart des toasts, des allocutions dans ces banquets demandent l'élargissement de la base électorale car, sous la monarchie de Juillet, seuls votent ceux qui paient le cens, impôt qui écarte le plus grand nombre. Peu à peu, les Républicains aussi se font entendre, et à Lille, le député Ledru-Rollin, acclamé, réclame la République et le suffrage universel masculin. Cette fonction subversive du banquet se répand, prend de l'ampleur, et en février 1848, le préfet de police de Paris interdit un banquet. À la suite de cette interdiction, une manifestation de protestation va en quelques jours se transformer en insurrection : Louis-Philippe abdique et la République est proclamée. La « campagne des banquets » a fait chuter la monarchie.

Les banquets républicains

Après la période de l'empire napoléonien, après la guerre de 1870, de grands banquets sont de nouveau mis en place pour magnifier et conforter la jeune République, fragile et en butte à l'opposition monarchiste. Le banquet devient institutionnel et vecteur d'unification symbolique. Banquet des maires des chefs-lieux de canton ou banquet commémoratif du centenaire de la Révolution française. Mais l'apothéose des banquets républicains a lieu en 1900, lors de l'Exposition universelle. À l'initiative du président Émile Loubet et du président du Conseil Waldeck-Rousseau, tous les maires de France sont conviés : 22 965 répondent à l'invitation. La date du 22 septembre, anniversaire de la proclamation de la Première République, est choisie. L'organisation dans le jardin des Tuileries demande une logistique extraordinaire : on dresse sept kilomètres de tables sous de grandes tentes. On a cuisiné des milliers de saumons, de volailles, et prévu 39 000 bouteilles de vin ! Les maires, venus de tous les départements métropolitains, d'Algérie, d'outre-mer, sont installés par département et par ordre alphabétique. Ce banquet souhaite réunifier la France déchirée par l'affaire Dreyfus et se veut un temps fort de l'affirmation d'une histoire collective et l'expression de l'unanimisme républicain.

[Françoise Berniguet

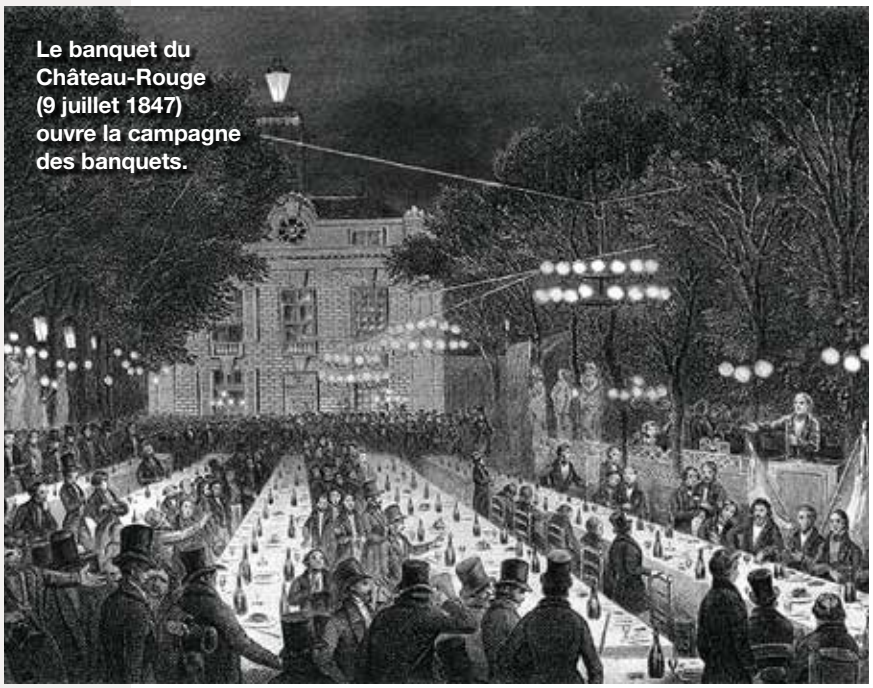

WIKIPEDIA

Le banquet du Château-Rouge (9 juillet 1847) ouvre la campagne des banquets.

Et maintenant, que faire ?

On croyait les maladies infectieuses éradiquées. Depuis les années 2000, des centaines de scientifiques tirent la sonnette d'alarme : les activités humaines, en précipitant l'effondrement de la biodiversité, ont créé les conditions d'une *« épidémie des pandémies »*. Ce livre mobilisant les travaux de plus de 60 chercheurs du monde entier apporte une vision d'ensemble accessible à tous. Le constat est sans appel. La destruction des écosystèmes par la déforestation, l'urbanisation, l'agriculture industrielle et la globalisation économique menace directement la santé planétaire.

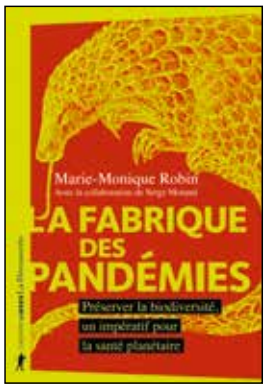

Cette destruction est à l'origine des *« zoonoses »* transmises par des animaux aux humains. Elles font partie des *« nouvelles maladies émergentes »* qui se multiplient dans le monde. La déforestation est facteur d'émergence des maladies favorisant les épidémies, les engrais et les pesticides chimiques, les maladies infectieuses. La solution, ce n'est pas de se préparer au pire mais c'est de l'éviter en s'attaquant aux causes. [Danielle Rived

La Fabrique des pandémies. Préserver la biodiversité. Un impératif pour la santé planétaire, *Marie-Monique Robin, avec la collaboration de Serge Morand, La Découverte, 2021, 280 pages, 20 euros.*

Réenchanter le territoire

Que dit Jean Viard : Nous avons changé. La maladie, la mort la solitude, la peur du chômage et le désir de transformer nos vies sont partout. Nous avons vécu une période de tension et d'action extrêmes. Nous avons compris que l'humain n'est pas possesseur de la nature. Le travail a changé avec l'arrivée du télétravail et du lien numérique. La science a retrouvé ses lettres de noblesse. La politique de la santé est redevenue primordiale. L'agriculture a tenu un rôle central. L'importance de l'école, de la jeunesse est revenue au centre des débats. *« Il est temps de penser à ce que nous ferons après. Divorcer, déménager, changer de métier, tout casser ? »* L'auteur propose 12 utopies pour réenraciner la démocratie et réenchanter le territoire. Changer la démocratie dans les territoires : confions aux régions le rôle de chef de file du bloc local (régions, départements, métropoles). Inventons de nouvelles gouvernances au plus près des individus. Réautorisons le cumul des mandats. Engageons la bataille contre le réchauffement climatique. Réorganisons les attributions de logements sociaux... [Danielle Rived

La Révolution que l'on attendait est arrivée, *Jean Viard, Édition de l'aube, 2021, 240 pages, 17 euros.*

NOTE DE LECTURE [Par Danielle Rived et Jacques Rastoul

Vivre dans la complexité avec les curiosités de l'enfance

À 100 ans, Edgar Morin tire son expérience comme témoin et acteur des errances et espoirs de son siècle. Pour ce penseur, qui a rompu avec les errances des états communistes et combattu les totalitarismes, il faut s'attendre à l'inattendu, s'interroger sur sa propre vie, trouver sa voie tout en se ravitaillant dans des certitudes. Selon Morin, *« quand l'immédiat fait divorcer, l'esprit dérive, aucun acquis historique n'est irréversible, le chemin pour l'avenir passe par le retour aux sources »*. Enfin, pour bien vieillir, il faut garder en soi les curiosités de l'enfance, l'aspiration de l'adolescence, la responsabilité de l'adulte.

Leçons d'un siècle de vie, *Edgar Morin, Denoël, 2021, 150 pages, 17 euros.*

Donner la parole aux citoyens

Thierry Pech, directeur général de Terra Nova, ancien co-président du comité de gouvernance de la Convention citoyenne pour le climat, analyse la manière de fonctionner de cette instance. Durant plus d'un an, 150 citoyens tirés au sort, représentatifs de notre société, ont travaillé sur la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre dans un esprit de justice sociale. Ils ont produit des propositions d'actions publiques ayant quasiment la forme de projets de loi et ensuite transmises au Parlement et au peuple français. *« Il faut donner la parole aux gens, mais pour discuter, progresser ensemble, argumenter »*, martèle l'auteur.

Le Parlement des citoyens. La Convention citoyenne pour le climat, *Thierry Pech, Seuil, 2021, 224 pages, 11,80 euros.*

AG2R LA MONDIALE et ASTREE luttent contre toutes les formes d'isolement

En France, 13 % de la population est en situation de très grande solitude !

Cette situation est souvent le résultat d'un enchainement d'évènements difficiles tels que la perte d'un être cher, de son emploi, ou une rupture brutale dans ses habitudes de vie.

Pour retrouver un bien-être et renouer des liens, accompagner ces personnes seules est fondamental. Astrée avec ses 650 bénévoles agit dans 18 grandes villes de France pour proposer un accompagnement spécifique à chaque personne. La formation à l'écoute et à l'accompagnement est un préalable obligatoire pour les futurs bénévoles. Cet accompagnement est gratuit et basé sur les principes de la confidentialité et l'anonymat.

En s'engageant aux côtés de ceux qui s'engagent, AG2R LA MONDIALE apporte tout son soutien et son savoir-faire à Astrée pour accélérer son développement territorial.
En se rapprochant de ceux qui en ont besoin, Astrée pourra plus largement contribuer à rompre ce fléau des solitudes en aidant à son tour ces personnes fragilisées à « prendre la main sur demain ».

Pour prendre contact
avec l'association ASTREE :
contact@astree.asso.fr
Tél. : 01 42 27 64 34

AG2R LA MONDIALE
Prendre la main
sur demain